LE DEVOIR

La coalition **Campus 2000** demande à l'U de M de trouver des alternatives à la construction d'un garage étagé de 1000 voitures sur **le seul boisé** en façade de Poly.

BELLE GUEULE

Vol. LXXXII — No 277 ★ Nuageux. Giboulée. Max.: 2. **Détail page B-7.** Montréal, vendredi 29 novembre 1991 Toronto: 85 cents 65¢ + TPS + TVQ

SOCIÉTÉ

PHOTO JACQUES GRENIER

Un kiosque d'information à l'UQAM

La prévention du sida cherche ses mots

Le discours sur la prévention du sida ne se porte pas toujours très bien. Il cherche ses cibles, ses mots et... ses valeurs. En cette Journée mondiale consacrée au sida, Paul Cauchon fait état des difficultés que rencontrent les intervenants et trace le portrait de l'évolution de la maladie au Canada et dans le monde.

Pages B-1 et B-2

Une vague anti-Québec déferle sur les Communes

Des députés néo-démocrates et libéraux accusent Ottawa de favoriser le Québec au détriment des autres régions du pays

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

UNE VAGUE de rancoeur a déferlé hier aux Communes dans la foulée de l'annonce de l'entente de développement industriel intervenue entre Ottawa et Québec et qui verra le gouvernement fédéral investir 160 millions $ dans la province au cours des cinq prochaines années.

Le Nouveau Parti démocratique, imité en cela par au moins un député du Parti libéral et la seule représentante du Parti réformiste, sont ainsi montés aux barricades pour réclamer ce qu'ils disent être le dû de leur région.

Plusieurs ont sous-entendu que le Québec enlève le pain de la bouche des autres régions du pays. Et les accusations de favoritisme circulaient librement.

« Je vous félicite d'avoir trouvé de l'argent pour le Québec et surtout pour Montréal, a ainsi lancé le chef parlementaire du NPD Nelson Riis au gouvernement, mais vous avez dit qu'il n'y avait plus d'argent pour les fermiers. Vous avez dit qu'il n'y en avait plus pour les enfants pauvres du Canada. Par quel processus choisissez-vous les régions qui bénéficient de vos programmes ? »

« Que faites-vous pour ma région de Windsor, pour London, pour Hamilton, etc, ? », a explosé de son côté son collègue ontarien Howard McCurdy qui devait lancer à sa sortie des Communes que : « Les Montréalais votent conservateurs et pas les gens de Windsor et ça semble être une partie du problème ».

Survenant au cours d'une session consacrée « sur papier » à refaire l'unité du pays, la période de questions d'hier passera à l'histoire comme une des démonstrations les plus patentes des tensions qui couvent entre le Québec et le reste du

Voir page A-4: Une vague

Le témoignage de Nancy B. ébranle le juge

«Il sera plus difficile de rendre une décision après t'avoir connue»

Michel Venne
de notre bureau de Québec

« SI TU CHANGEAIS d'idée, la Cour serait bien contente, mais je te comprends. »

C'est sur ces mots que se sont laissés hier Nancy B., cette femme de 24 ans qui demande à la Cour supérieure d'ordonner que l'on débranche le respirateur qui la maintient en vie depuis deux ans et demi, et le juge Jacques Dufour, à qui revient la lourde tâche de rendre une décision dans cette affaire qui constitue un précédent au Canada.

Les mots traduisent bien l'embarras et la douleur du magistrat qui a rencontré, hier à sa demande expresse, la jeune femme sur son lit d'hôpital, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le juge et la patiente se sont échangé à peine quelques mots : « Tout ce que je peux te dire... ça m'a fait plaisir de te connaître », dit le juge. « Moi aussi », a-t-elle répondu. « Je peux te dire que ça va être plus difficile à rendre la décision après t'avoir connue, a répliqué le magistrat. Mais je vais te souhaiter bonne chance. Je vais te dire un beau bonjour et puis je vais penser beaucoup à toi dans le temps de Noël surtout ».

L'audition s'est déroulée en présence d'une quinzaine de personnes, dont les deux parents, les deux soeurs de Nancy B. et leurs maris, son médecin traitant Mme Danièle Marceau, les avocats et une sténotypiste du tribunal. Interrogée d'abord par son avocate Me Anne Lapointe, Nancy B. venait de répéter pour le bénéfice de la Cour ce qu'elle demande depuis plusieurs mois : « Je suis tannée de vivre sur un respirateur, ce n'est plus une vie... Je ne veux plus vivre sur machine, je ne veux plus vivre. »

« La seule affaire que j'ai, c'est la télévision, et puis de regarder les murs, a-t-elle ajouté. C'est assez. Ça fait deux ans et demi que je suis sur ça, je trouve que j'ai fait mon gros bout ». Par de simples oui aux questions de Me Lapointe, Nancy B a confirmé qu'elle connaissait toutes les conséquences du débranchement de son respirateur, c'est-à-dire une mort certaine après quelques minutes. Paralysée complètement des épaules aux pieds, elle a soutenu qu'elle était prête à faire face à la mort.

Les journalistes n'ont pas été admis à cette audition dont le compte rendu a été publié durant l'après-

Voir page A-4: Nancy B.

Le syndicat d'entretien de la STCUM fait volte-face

Plus question de scinder la caisse de retraite

Sylvain Blanchard

ALORS QUE tout le monde pensait que les problèmes financiers de la STCUM étaient réglés pour l'année 92, voilà que le Syndicat des employés d'entretien (CSN) annonce subitement hier qu'il n'est plus question pour lui de donner son accord à la scission du régime de pension des 8000 employés.

Résultat : la STCUM pourrait être incapable de récupérer en 92 les 22 millions $ qu'elle comptait économiser grâce à un congé de cotisation dans ce régime. Toujours prise à la gorge par la réforme Ryan, l'entreprise se retrouverait alors dans le même dilemme qu'il y a un mois.

« À moins, dit le syndicat, qu'elle accepte d'annuler les mises à pied effectuées depuis mercredi dans notre unité de négociation, pour les remplacer par des mises à la retraite anticipées.

La STCUM a appris la nouvelle lundi, en mettant la main sur un tract syndical. Jamais informée officiellement de cette décision, la Société prétend aussi, autre surprise, que les conséquences de ce geste sont loin d'être aussi inquiétantes qu'on pourrait le croire.

« Quand nous l'avons appris, ra-

Voir page A-4: STCUM

JULIETTE GRÉCO RENOUE AVEC LE QUÉBEC

PHOTO JACQUES NADEAU

« Ceux qui m'ont écrit des chansons, je les ai tous aimés, j'ai envie d'être leur servante. Et je déteste leur mort. La mienne m'indiffère complètement. Pas la leur », dit Juliette Gréco.

Y a-t-il une vie après Saint-Germain-des-Prés ?

Odile Tremblay

ELLE A quelque chose de fragile et d'émouvant à la fois, comme une rose sur le point de faner. Mais encore belle. Un visage las et blanc, des grands yeux humides trop charbonnés, de cheveux à peine plus pâles, à peine moins flottants qu'à l'époque où elle menait le bal existentialiste. Et à la main, un mouchoir noir en fine dentelle que la diva triturera (talisman ? chasse-trac ?) tout au long de la conférence de presse. Juliette Gréco est tellement une légende qu'on s'étonne presque de la voir marcher, parler, quand tant de ses amis, Vian, Camus, Cocteau, Sartre, de Beauvoir et compagnie, ont depuis belle lurette basculé du côté de l'Histoire. En 1942, Juliette Gréco commençait au « Boeuf sur le toit » une fulgurante carrière d'interprète sur les conseils de Sartre (« Eh bien, chantez, Gréco », lui dit-il). Près de cinquante ans plus tard, elle chante encore. Eh oui, il y a un après à Saint-Germain-des-Prés.

La voici qui s'avance dans son éternelle robe noire. Est-ce d'avoir hanté les caves du Paris de l'après-guerre qui l'a fait adopter cette anti-couleur ? « Le noir, je le porte pour me sentir protégée, explique-t-elle de sa voix rauque. Et j'en ai besoin de plus en plus. Les gens sont si agressifs, si violents et la vie tellement difficile. » Le ton est donné. Non, la muse de la chanson Rive Gauche ne posera pas au bloc d'assurance, mais s'affichera humaine, simple devant nous et

Voir page A-4: Saint-Germain-des-Prés

Benoît Bouchard se défend de lier aide économique et constitution

Jocelyne Richer
de notre bureau de Québec

L'ÈRE est à la « qualité totale » dans les relations Québec-Ottawa, si on en croit les quatre ministres qui paradaient côte à côte hier, pour annoncer la conclusion d'une entente qui prévoit l'injection de 300 millions $ d'argent neuf dans l'économie du Québec. De cette somme, 160 millions proviendront d'Ottawa et 140 de Québec.

À les entendre, l'entente a été signée dans la plus pure félicité, preuve que le débat constitutionnel n'entache pas nécessairement la volonté des politiciens fédéraux et provinciaux de travailler main dans la main pour assurer le développement du Québec.

C'est en tout cas le message qu'ont tenu à passer, à gros traits et à tour de rôle, les Benoît Bouchard, ministre fédéral responsable du développement régional au Québec, Pierre Blais, responsable de la région de Québec, Gil Rémillard, ministre québécois de la Justice et ministre des Affaires intergouvernementales, et Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

La collaboration entre les deux gouvernements dans ce dossier fut « une merveille », a lancé d'entrée de jeu le ministre Benoît Bouchard, avant de préciser, en réponse aux attaques néo-démocrates, qu'Ottawa « n'a jamais lié aide économique régionale et constitution ».

Cette entente, « fruit de la collaboration étroite entre nos deux gouvernements, nous permettra de poursuivre des objectifs communs pour le mieux-être de l'ensemble des Québécois », a renchéri le ministre Gil Rémillard.

Que demander de plus ? Nous avons eu l'argent que nous voulions avoir, les mécanismes que nous voulions avoir, a dit M. Rémillard. « Nous allons chercher le maximum du système tel qu'il existe. » Ce qu'on recherche, à Québec, c'est l'efficacité.

C'est pourtant un secret de polichinelle que les discussions entre Québec et Ottawa sur tout ce qui touche le développement régional sont marquées au coin de la rixe civilisée.

L'enveloppe de 300 millions de dollars sera répartie à travers le Québec, au cours des cinq prochaines années, et visera à donner un coup de pouce au développement industriel. Cela entrainera, espère-t-on, la création d'emplois permanents.

Amélioration de la compétitivité, meilleur positionnement pour l'exportation, diversification de la structure des entreprises, effort pour stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, tels sont quelques-uns des objectifs poursuivis par cette entente.

Plus concrètement, l'argent ser-

Voir page A-4: Benoît Bouchard

L.-M. VACHER

UN CANABEC LIBRE

L'illusion souverainiste

LIBER

90 pages
9 $

UN CANABEC LIBRE *L'illusion souverainiste*

Laurent-Michel Vacher

Québec souverain ou Canada renouvelé? Ce choix n'en est pas un, dit ici l'auteur. Dans le débat actuel sur l'avenir du Québec, il y a méprise et confusion. Au mieux, il en sortira un Canabec étrangement familier...

Un pamphlet décapant qui met à nu la farce constitutionnelle

LIBER

En vente en librairie

Ottawa pourrait tenir un référendum avant celui du Québec, maintient Benoît Bouchard

Jocelyne Richer
de notre bureau de Québec

TENIR un référendum d'un océan à l'autre sur la question constitutionnelle n'est en aucune façon un scénario exclu par le gouvernement fédéral.

Et ce référendum pourait même survenir avant celui prévu par le Québec dans sa loi 150. C'est ce qu'a précisé hier le ministre Benoît Bouchard, qui tenait à informer ceux qui auraient pu retenir le contraire des déclarations faites par le ministre des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, plus tôt cette semaine.

Ottawa pourrait donc, a admis M. Bouchard, prendre Québec de vitesse et faire un référendum avant celui prévu dans la loi 150, qui fixe l'échéance au mois d'octobre 1992. Ce faisant, il irait à l'encontre de la motion adoptée mercredi par l'Assemblée nationale, motion qui reconnaît au gouvernement fédéral le droit d'adopter une loi référendaire, mais lui demande du même souffle de ne pas s'en servir et « de respecter le processus établi par la loi 150 ».

Il s'agit, selon lui, d'une question de principe : « Ottawa a le droit de consulter les Canadiens sur l'avenir de leur pays ». Et le gouvernement fédéral le fera s'il le juge à propos. Inévitablement, a-t-il admis, il est possible que les deux référendums, le fédéral et celui du Québec, se « chevauchent ».

Pour l'instant, à Ottawa, toutes les portes sont ouvertes, a dit en substance le lieutenant québécois du gouvernement conservateur, présent à Québec dans le but d'annoncer une entente fédérale-provinciale sur le développement industriel du Québec.

Aussi, garantir au Québec qu'il n'y aura pas de référendum fédéral avant octobre 1992 serait faire preuve, selon lui, « d'une absence de vision, et serait complètement irresponsable, parce qu'on ne connaît pas les événements qui peuvent se produire d'ici-là. Si ce pays-là éclate ou risque à deux ou trois semaines près d'éclater, est-ce que je vais dire : je me suis engagé à ne rien faire, je ne fais rien ? Absolument pas ! ».

Mais il reste au gouvernement à choisir la façon la plus appropriée d'impliquer la population canadienne dans le débat : « Est-ce par référendum ? Par plébiscite ? Par une conférence des premiers ministres ? » Cela reste à voir.

Cet éventuel référendum national devra être fait de telle manière que « le Québec conserve le droit de prendre ses propres décisions », a précisé le ministre fédéral de la Santé. M. Bouchard tenait hier à réagir à la perception, fausse selon lui, selon laquelle, à la suite de déclarations du ministre Joe Clark, le gouvernement aurait renoncé à son intention d'adopter une loi lui permettant de tenir un référendum. Devant le tollé soulevé par son projet, qui apparaissait déjà dans le Discours du trône le printemps dernier, le ministre Joe Clark disait mardi soir que le gouvernement ne présenterait pas de projet de loi sur ce sujet avant les Fêtes. À partir de février, cependant, tout est possible.

Quant au ministre Gil Rémillard, responsable québécois du dossier constitutionnel, il a réafirmé hier la position traditionnelle du gouvernement à savoir que les Québécois doivent, seuls, et librement, décider de leur avenir.

Par ailleurs, en Chambre, en réponse à une question du chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, le premier ministre Bourassa a affirmé hier qu'il n'avait pas l'intention de modifier la position prise le 23 juin 1990, à l'effet de ne participer à aucune conférence constitutionnelle qui réunirait tous les premiers ministres du pays.

Le premier fonctionnaire du Québec préconise une réduction des dépenses de un milliard $

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec continue de préparer les esprits à une réduction de dépenses qui dépassera le milliard $ l'an prochain. Des mesures draconiennes seront prises qui pourraient notamment affecter à la hausse la tâche des enseignants, imposer une réduction nette de 1 % (ou 600 postes par année) de la fonction publique ainsi que de nouveaux tarifs, entre autres dans le domaine de la santé. Cette fois-ci, on fait savoir que c'est sérieux.

En témoigne la disponibilité avec laquelle le secrétaire général du conseil exécutif, soit le plus haut fonctionnaire du gouvernement, M. Benoît Morin, a expliqué ouvertement à quelques journalistes hier les recommandations qu'il vient de faire au conseil des ministres pour réduire les dépenses de l'État.

Les scribes étaient venus l'entendre prononcer une conférence devant les membres de l'Institut d'administration publique du Canada et la rencontre subséquente s'est prolongée durant une heure de son précieux temps.

M. Morin et un groupe de sous-ministres ont remis à la mi-novembre un rapport contenant 242 recommandations pour réduire les dépenses de l'État. La plupart d'entre elles proviennent cette fois-ci des ministères concernés. On doit s'attendre à ce que cette fois-ci, elles soient appliquées.

M. Morin nous a référés plusieurs fois à des informations publiées le 16 novembre dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec* tirées du rapport de son propre groupe, lequel avait fait l'objet d'une fuite au bénéfice du chroniqueur Normand Girard.

Le texte nous apprend que le comité Morin a réussi à dégager des solutions qui permettront de couper 1 milliard $ de dépenses en 1992-93, 1,3 milliard $ en 93-94 et 1,5 milliard $ l'année suivante. L'objectif du groupe de travail était de couper 2 milliards $. En 1994-95, les dépenses de santé seraient réduites de 239 millions $, celles de l'Éducation de 381 millions $, de 182 millions $ à l'Enseignement supérieur et de 145 millions $ à l'aide sociale.

Le plan Morin prévoit la réduction nette par attrition de 1 % des 63 000 postes de la fonction publique, soit quelque 630 postes à temps complet l'an prochain. Il suggère la fusion ou l'abolition d'organismes (fusion des conseils de la famille, de la jeunesse et des affaires sociales, fusion des conseils de l'éducation, des universités et des collèges, abolition de la Commission de protection de la jeunesse dont le mandat serait refilé à la Commission des droits de la personne, abolition de l'Institut du cinéma et du Conseil de la conservation et de l'environnement).

Le haut fonctionnaire a expliqué hier que les mesures les plus importantes visent le plus grand nombre. Par exemple l'augmentation de la tâche des enseignants, qui permettrait des économies substantielles non seulement ponctuelles mais à long terme.

Diverses nouvelles tarifications sont suggérées comme des frais de scolarité au collégial ou un impôt-service sur les soins de santé complémentaires (optométrie, médicaments) et la désassurance de certains services médicaux comme les soins dentaires aux enfants. Le groupe rejette à court terme mais retient pour l'avenir l'idée d'imposer un impôt à rebours aux contribuables sur l'ensemble des soins de santé, comme le propose d'ailleurs avec insistance un comité de députés présidé par M. Rémy Poulin.

M. Morin estime qu'il faut d'abord s'assurer de changements à la loi fédérale sur la santé (C-3) qui interdit aux provinces sous peine de pénalités d'imposer des frais pour les soins de santé. Il n'en estime pas moins que le critère qui devrait guider le gouvernement devrait être dorénavant l'accessibilité aux services et non pas, comme le prévoit la loi fédérale, l'universalité et la gratuité des services.

Le comité Morin a pris soin de suggérer des mesures qui n'affecteront pas les plus démunis, a expliqué le secrétaire général.

Le groupe de M. Morin est parti du principe que les Québécois ne veulent plus payer de nouveaux impôts pour financer des services dont ils ne sont pas directement bénéficiaires. Il suggère en outre qu'à plus long terme on engage de nouveaux transferts de responsabilités vers les paliers locaux (commissions scolaires et municipalités) et que le gouvernement se désengage partiellement de certains secteurs comme le loisir. M. Morin ne voit pas pourquoi on devrait financer avec des deniers publics un centre de ski comme le mont Sainte-Anne qui appartient au gouvernement, par exemple.

Quant à l'imputabilité des fonctionnaires, le thème de la conférence du secrétaire général (plus de 200 personnes dont la plupart des hauts fonctionnaires au gouvernement du Québec s'étaient déplacés pour l'entendre), M. Morin préconise la prudence, jugeant que le gouvernement a déjà fait plusieurs pas dans la direction d'une plus grande imputabilité interne. Il estime par ailleurs qu'il y aurait un problème à forcer les hauts fonctionnaires à l'imputabilité externe (rendre des comptes non plus à leur patron immédiat mais en public aux députés). Il voit mal un haut fonctionnaire défendre ou critiquer la politique dont il est responsable mais qui a été décidée au niveau politique. À son avis, il y aurait un risque que ces personnes ne disent pas ce qu'ils pensent vraiment.

«Oui» à la société distincte sans pouvoirs différents, dit-on en Nouvelle-Écosse

Maggie Marwah
de la Presse canadienne

HALIFAX — Reconnaissons le caractère distinct du Québec si c'est ce qu'il faut pour garder le pays uni. Telle est la recommandation du comité constitutionnel de la Nouvelle-Écosse, qui propose aussi d'enchâsser le droit des autochtones au gouvernement autonome dans la Constitution.

Ce sont là quelques-unes des principales conclusions du comité de la Nouvelle-Écosse sur la réforme constitutionnelle, qui remettait hier son rapport, *Le Canada : un pays pour tous.*

Selon son président Eric Kierans, les Néo-Écossais que son comité a entendus veulent que le Québec devienne un participant à part entière de la Confédération. L'option la plus acceptable, à leurs yeux, est la reconnaissance constitutionnelle de la société distincte, à condition que celle-ci soit définie en termes de langue, de culture et de droit civil.

Mais cette clause ne devrait pas pouvoir servir de prétexte aux provinces pour s'accaparer davantage de pouvoirs et affaiblir le système fédéral, a-t-il prévenu. Et les provinces devraient demeurer des partenaires égales au sein de la Confédération.

Les Néo-Écossais ont également signifié au comité que le sort fait aux autochtones constituait « une véritable honte nationale, dont nous sommes tous responsables », notamment les gouvernements qui, à tous les niveaux, créent et perpétuent cette situation. Ils veulent que les droits des autochtones et les traités soient respectés, a ajouté l'ex-ministre sous les gouvernements de Lesage au Québec et de Trudeau à Ottawa.

Le premier ministre Donald Cameron s'est abstenu de commenter le rapport, en disant qu'il souhaitait d'abord en débattre avec les leaders des trois partis d'opposition. Les partis ont formé le comité non partisan groupant onze personnes, y compris un Indien Micmac, afin de sonder le pouls de l'opinion publique sur la réforme constitutionnelle et contribuer à élaborer la position de la province dans le débat sur l'unité.

M. Kierans a indiqué que le groupe avait entendu 450 000 Néo-Écossais, soit en personne, aux audiences publiques, ou par le biais de documents écrits, individuels ou de groupe. Il a admis que les préoccupations d'ordre économique avaient dominé les présentations.

JAPRISOT

SÉBASTIEN JAPRISOT SERA AU QUÉBEC DU 1ER AU 5 DÉCEMBRE 1991

«Une enquête qui nous fait tirer la langue et sauter de chapitre en chapitre sans prendre le temps d'un verre d'eau. C'est haletant.»
Jacques Folch-Ribas, *La Presse*

«Les héroïnes de Japrisot sont d'inoubliables entêtées qui ont peut-être perdu quelque chose — le plus souvent un grand amour... — mais qui sont patientes et fidèles comme personne. Elles arrivent toujours à leur fin. Et nous ne restons jamais sur la nôtre.»
Marie-Claude Fortin, *Voir*

Sébastien Japrisot sera à la librairie Champigny au 4380, rue St-Denis à Montréal le dimanche 1er décembre de 14h30 à 15h30.

Éditions Denoël, 367p., 24,95$

Des chefs autochtones mettent « la pédale douce » sur l'aide éventuelle de l'armée fédérale

d'après la Presse canadienne

LE MINISTRE des Affaires autochtones du Québec, Christos Sirros, voit une « erreur stratégique » dans les propos de Jerry Peltier, chef du conseil de bande mohawk de Kanasetake, touchant un recours à la force advenant la souveraineté du Québec.

Devant l'Assemblée des Premières Nations, mercredi à Ottawa, M. Peltier a demandé au ministre Joe Clark si le fédéral enverrait l'armée pour empêcher le gouvernement du Québec de « prendre nos terres » en cas de souveraineté.

« C'est une erreur stratégique que de sauter ainsi les étapes en s'arrêtant à une question hypothétique, avant même d'examiner les offres fédérales. Cela mène à un cul-de-sac et ne fera pas avancer le dossier », a affirmé hier M. Sirros, lors d'un colloque sur la question autochtone.

M. Clark avait condamné ces propos de M. Peltier et M. Sirros l'approuve : « Ce n'est pas comme ça qu'on porte son attention où il faut. Les feux doivent être éteints, ils n'ont pas à être allumés. »

Présent la veille à Ottawa et au colloque d'hier, Max Gros-Louis, chef de la nation huronne-wendat, a atténué les paroles de M. Peltier. « Ce n'est pas l'armée qu'on veut. Et il a fallu poser trois fois la question à M. Clark, à la fin elle était plus directe, plus brusque. »

Selon M. Gros-Louis, il s'agissait de savoir si le fédéral « est prêt à protéger nos droits territoriaux ». Par le recours à la force ? « La force de la loi, oui. Pas celle des armes... Nos réclamations territoriales, c'est une responsabilité fédérale, nous voulons qu'Ottawa le dise. »

Les autochtones risquent-ils d'être maltraités dans un Québec souverain ? « On ne sait pas, il faut quand même prévoir. Et puis le Québec n'est pas encore souverain », répond M. Gros-Louis.

Selon M. Sirros, l'évocation du recours à la force « est une façon d'esquiver les questions concrètes. Je suis convaincu que ce n'est pas le souci principal de la direction autochtone », puisque « dans les offres (constitutionnelles) fédérales, il y a une portion touchant les autochtones qui vaut d'être étudiée ».

L'échange avec les reporters portant aussi sur les « droits inhérents » que réclament les autochtones à l'échelle nationale, M. Sirros a indiqué que, pour établir une position officielle du gouvernement du Québec, « il faut d'abord attendre les offres du fédéral ».

Quant à Davis Rice, du conseil de bande mohawk de Kahnawake, la référence à l'armée par M. Peltier lui semble également « prématurée ». À Kahnawake, indique-t-il, les avis diffèrent sur la souveraineté du Québec.

Ainsi il y a l'opinion suivant laquelle « on dit bienvenue à un Québec indépendant. Et les réalistes, pour qui il faut se demander si le Québec a le droit d'agir en ce sens. »

Pour M. Rice, « je doute que nous allions dans le sens » de la souveraineté. Mais par contre cela « ne fera pas de problème » si les peuples autochtones sont d'abord « consultés ».

« C'est une belle idée aussi de vouloir garder le Canada uni... Il faut voir les pour et les contre. Les opinions, ça change avec le temps. »

Le colloque, M. Rice ne l'approuve quant à sa procédure mais « je suis venu par curiosité, pour aider à clarifier et avoir notre voix au chapitre ».

Dans son discours d'ouverture, le ministre Sirros avait dit qu'une autonomie gouvernementale des autochtones, comme cela semble faire consensus à la suite de colloques semblables à Sept-Îles et Val-d'Or, aurait pour champs d'application principaux l'identité culturelle, l'éducation, la vie en communauté et le développement économique.

EN BREF...

Les sidéens pourront mieux respirer

LE MINISTRE de la Santé Marc-Yvan Côté a annoncé hier l'élargissement de la gratuité aux médicaments pour les personnes atteintes du sida. Cette gratuité, déjà consentie à l'AZT, le médicament le plus connu pour le traitement des personnes atteintes, sera étendue au DDI, à la Pentamidine en aérosol et aux sulfamidés tels que Bactrim et Septra. L'ensemble de ces mesures représente un déboursé de 11 millions $ sur deux ans pour le ministère, et les patients atteints du sida pourront « éventuellement se prévaloir de la directive 'Malades sur pied' », a-t-il ajouté.

Bourassa face à ses militants

PAR LES TEMPS qui courent, les dirigeants du PLQ préfèrent parler de n'importe quoi sauf de constitution. Quand s'annonce une réunion du conseil général du parti, cette instance formée de quelque 200 délégués des comtés, ils « inventent » de nouvelles priorités. En vue de la réunion qui se tiendra à Québec les 7 et 8 décembre, ils ont prévu quatre ateliers thématiques sur : les finances publiques; le développement régional; l'éducation primaire et secondaire; la politique culturelle. Mais il est probable que la tentative de diversion ne réussira pas. D'abord, il est impensable que le rapport du président de la Commission jeunesse, Mario Dumont, n'aborde pas la question constitutionnelle. Il y a aussi le rapport du président du comité de suivi des engagements électoraux, Thierry Vandal, qui doit faire le bilan de la tournée d'information que lui et d'autres ont animée à travers le Québec sur les propositions fédérales. Et pour être certaines que ce conseil général sera l'occasion de s'assurer que leurs dirigeants ne cherchent pas à dévier de la position constitutionnelle démocratiquement adoptée par la base, (le rapport Allaire) des associations de comtés ont acheminé au secrétariat des résolutions qui traitent de la question. Évidemment, la clarté viendra du discours de clôture de leur chef, Robert Bourassa.

Mystère aux urnes de Regina

LES MOEURS électorales des gens de l'Ouest apparaissent bizarres depuis les élections générales du 21 octobre, qui ont conclu à la victoire d'un autre gouvernement néo-démocrate, celui du premier ministre Roy Romanow en Saskatchewan. Pour les 630 000 voteurs éligibles, il s'agissait non seulement de choisir leurs nouveaux leaders politiques. mais aussi de participer à un pébliscite sollicitant leur opinion sur trois concepts : le financement de l'avortement par l'État; l'obligation législative d'équilibrer le budget annuel de l'État; l'opportunité de tenir un pébliciste sur les propositions constitutionnelles du fédéral. Les électeurs de la Saskatchewan ont majoritairement dit oui aux trois questions. Mais en faisant le compte du vote, les officiers électoraux ont constaté que plus de 100 000 bulletins avaient été altérés, ou n'avaient pas été utilisés, ou avaient tout simplement disparu. Pourquoi ? Un mois plus tard, c'est un mystère qui reste à éclaircir.

Le vrai visage de Preston Manning

AU SOMMET des sondages d'opinion publique de l'Ouest canadien, le Reform Party vient de recevoir son premier coup de jarnac. L'écrivain Murray Dobbin, l'ouvrage intitulé *Preston Manning and the Reform Party*, donne une image peu flatteusse de cette formation et de son chef. Preston Manning y est décrit comme un énigmatique personnage, un opportuniste manipulateur au passé mystérieux. Et alors que le Reform Party se targue d'être proche du peuple, Murray Dobbin le présente comme un outil servant à faire avancer les intérêts des grandes corporations, dont plusieurs ont leur siège social aux États-Unis. « Sous des dehors de populiste, Manning profite des craintes de ses partisans pour promouvoir une politique ultra-conservatrice ».

Une autre candidature dans Anjou

UN DEUXIÈME candidat à l'investiture du Parti québécois, M. Nelson Bouchard, dépose aujourd'hui son bulletin de candidature en vue des élections partielles qui doivent se dérouler d'ici février dans Anjou. Impliqué dans de nombreux organismes communautaires, M. Bouchard se présente comme le « gars du quartier », près des gens et loin des professionnels de la politique. Pour le moment M. Bouchard doit affronter un jeune avocat, Pierre Bélanger, qui est appuyé par plusieurs membres de l'exécutif péquiste du comté. Les candidats du PQ ont jusqu'à dimanche pour faire connaître leurs intentions. L'assemblée d'investiture du Parti libéral dans Anjou a également lieu dimanche.

Hommage à Léon Dion

QUÉBEC — *L'engagement intellectuel, mélanges en l'honneur de Léon Dion*, est lancé ce soir à l'Université Laval. Préparé sous la direction de Raymond Hudon et de Réjean Pelletier, professeurs au Département de science politique, publié par les Presses de l'Université Laval, cet imposant volume de près de 600 pages regroupe plus de 30 textes de chercheurs universitaires, de praticiens de la politique et d'amis de M. Dion, qui professe à Laval depuis 40 ans. Cet ouvrage rend hommage à cet éminent professeur-chercheur, pionnier de la science politique au Québec, observateur perspicace de la scène politique et acteur engagé dans les grands débats qui marquent l'évolution du Québec et du Canada. Le lancement se fait en présence de M. Dion et de sa famille, du recteur Michel Gervais, qui a préfacé l'ouvrage, et de nombreuses personnalités du monde universitaire et de la politique. LE DEVOIR rendra compte, mardi prochain, de cet ouvrage remnarquable, consacré à M. Dion qui, au fil des décennies, a collaboré à de multiples reprises à la page des « idées » de ce journal.

Le déménagement de l'Hôtel-Dieu

LA CHAMBRE de commerce du Montréal métropolitain demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de tenir une séance d'information réunissant tous les intervenants dans la relocalisation de l'Hôtel-Dieu, « afin que des réponses claires soient apportées quant aux multiples enjeux dans ce dossier ». « Trop de questions importantes reçoivent des réponses incomplètes, voire même contradictoires dans ce dossier important pour la région de Montréal pour conclure, sans plus d'information, à la nécessité de relocaliser l'Hôtel-Dieu », a déclaré le président de la Chambre Jean Guilbault. L'organisme estime qu'une bataille de chiffres s'est engagée notamment quant au calcul des besoins de lits de courte durée au centre-ville de Montréal, et se demande quels sont les critères qui servent à déterminer les besoins. La Chambre dit aussi s'interroger sur les raisons qui entraîneraient une présumée sous-utilisation de l'Hôtel-Dieu d'ici une dizaine d'années, même s'il était rénové, et soulève plusieurs autres questions qui, à son avis, militent pour une rencontre d'information avec le ministre responsable du dossier.

Quels régiments iraient en Yougoslavie ?

OTTAWA (PC) — Quelles formations canadiennes seront expédiées en Yougoslavie, lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU décidera d'y envoyer une force de maintien de la paix ? « Nous examinons plusieurs possibilités », a répondu hier Mme Mary Collins, ministre associée de la Défense. Le Régiment aéroporté canadien, cantonné à Petawawa en Ontario, est officiellement le bataillon d'infanterie au service des Nations unies. Mais il est sur le point de s'envoler pour le Sahara occidental, où les troupes de l'ONU superviseront un vote sur l'indépendance. Dans le sud-ouest de l'Allemagne, à seulement 1000 kilomètres de Belgrade, se trouve la 4e Brigade mécanisée canadienne, avec les forces de l'OTAN. À Petawawa, le capitaine Mark Walsh a déclaré que l'entraînement se poursuit toujours en vue d'une mission au Sahara. « Nous n'avons été prévenus d'aucun changement », a-t-il noté. C'est que la décision n'est pas encore prise par les autorités canadiennes, a signalé M. Scott Mullin, porte-parole du ministère des Affaires extérieures. Le choix et l'importance des unités dépendront des besoins, a-t-il dit. Dans le passé, le Canada a fait des contributions en infanterie, mais également en logistique et en communications. L'argument en faveur des parachutistes de Petawawa est qu'il sont prêts à partir, leur équipement se trouvant déjà dans des conteneurs, aux couleurs de l'ONU. Mais si on les envoie en Yougoslavie, il va falloir trouver un autre bataillon pour le Sahara occidental. Et ces soldats n'auront alors pas subi l'entraînement pour le désert.

Une commission du Parlement européen favorise une certaine légalisation des stupéfiants

BRUXELLES (Reuter) — Une commission d'enquête du Parlement européen sur la drogue a préconisé hier la légalisation partielle de la vente des stupéfiants pour en enrayer le trafic et lutter contre la propagation du sida. Après neuf mois d'enquête, neuf membres de la commission sur 15 ont adopté une déclaration qui condamne les politiques prohibitionnistes, a-t-on appris de source parlementaire. « C'est un premier pas pour mettre fin au monopole du crime organisé sur le trafic de la drogue », a déclaré Marco Taradash, vice-président de cette commission, un radical italien qui, avec l'appui des socialistes et des écologistes, a mené le combat contre les conservateurs favorables à la prohibition. Cette déclaration doit être approuvée par les députés européens, qui sont toutefois majoritairement opposés à la légalisation des stupéfiants. La commission a estimé que les politiques prohibitionnistes n'avaient eu aucune efficacité dans la lutte contre la drogue.

Cour municipale: le Conseil avalise les services essentiels préconisés par les grévistes

Clément Trudel

LA COUR municipale de Montréal fonctionne aujourd'hui et lundi au ralenti en raison d'une grève de ses 22 procureurs syndiqués. Montréal a la plus grande cour municipale au Canada, avec ses 16 juges et ses 31 procureurs — il y a neuf avocats non syndiqués, en plus des grévistes.

Hier, le Conseil des services essentiels (CSE) a déclaré « suffisante en partie » la liste des services offerts par les grévistes.

Il n'y aura donc qu'un procureur pour les procès et un autre pour les comparutions. Le CSE recommande toutefois aux grévistes d'ajouter à leurs services « l'autorisation des plaintes dans des causes impliquant des détenus », et de biffer l'expression « au besoin » dans l'offre de services qui vaut pour toute situation « exceptionnelle, urgente et non prévue ».

Le syndicat, accrédité en février 1990, n'a pas encore signé de convention avec la Ville de Montréal. Le procureur chef Jean-Guy Leduc aurait aimé que 12 procureurs syndiqués, sur 22, soient en fonction lors du débrayage.

Demain, comme d'habitude, un procureur syndiqué sera en fonction à cette cour où se retrouvent les personnes ou organismes accusés d'infractions aux règlements municipaux et à ceux de la CUM. Ce tribunal est aussi appelé à juger d'infractions à certains articles du Code criminel du Canada, tels les vols à l'étalage (pour des biens d'une valeur de 1000 $ ou moins), ou des dossiers de violence conjugale, etc. Montréal, fait à noter, a la seule cour municipale qui offre, par des services multidisciplinaires, la chance d'une réinsertion sociale aux prostituées, aux alcooliques ou aux auteurs de violence conjugale.

Dans un communiqué contenant la décision rendue hier par le CSE, on note que les cinq commissaires qui ont entendu les parties, mardi, ne croient pas que la continuité de tous les services judiciaires soit nécessaire pour protéger la santé ou la sécurité du public.

Rappel est fait, dans ce communiqué, de mesures déjà prises par la Ville pour rejoindre plus de 1000 témoins à « désassigner » — on annule ainsi leur rendez-vous avec le tribunal. C'est dire qu'on veut éviter de convoquer des gens dont la présence risquerait d'être inutile puisqu'il faut s'attendre à un très grand nombre de remises accordées par les juges municipaux, aujourd'hui et lundi.

Selon le procureur chef Leduc, il y aurait eu normalement environ 450 causes par jour dans l'ensemble des dix salles d'audiences, à la cour municipale de Montréal.

Procureurs syndiqués et employeur sont d'accord sur deux principes, dans les circonstances : « les droits fondamentaux des personnes mises en état d'arrestation et détenues pourraient être mis en péril par l'absence de procureurs », et « la remise en liberté de certains individus peut représenter un danger pour la sécurité du public ».

Ryan abandonne pour l'instant l'idée de vendre de la bière 24 heures sur 24 dans les dépanneurs

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, responsable de la Régie des permis d'alcools, a annoncé hier son intention de reporter à plus tard la décision de permettre la vente de bière et de vin 24 heures par jours dans les dépanneurs et épiceries licenciées.

D'ici là, il mettra sur pied un mécanisme de consultations publiques « plus larges ». Cette disposition du projet de loi 182 adoptée avec amendements en commission parlementaire mercredi a donc été retiré.

M. Ryan a mandaté le président de la Régie des permis d'alcool, Ghislain K. Laflamme, de tenir des consultations publiques à ce sujet au cours des prochains mois.

« J'ai constaté, a précisé M. Ryan, que cette mesure donnait lieu à toutes sortes d'interprétations et de réactions, plusieurs empreintes d'inquiétudes dans certains secteurs de la population. »

Le ministre s'est demandé si la mesure n'était peut-être pas bien comprise et si lui-même n'avait pas mal mesuré toutes les implications. « Nous avons donc décidé de laisser tomber cet article dans le projet de loi », a-t-il ajouté.

M. Ryan, qui avait prétendu, il y a une dizaine de jours, que les citoyens québécois étaient probablement prêts à accepter cette mesure, a indiqué qu'il préférait maintenant attendre pour voir ce qu'en pensent les gens.

L'article, qui aurait permis aux dépanneurs et épiceries de vendre de la bière et du vin 24 heures par jour, avait été inséré dans le projet de loi 182 à la suite d'une suggestion de la direction de la Régie des permis d'alcool et de l'Association des marchands détaillants du Québec.

Parmi les objections retenues par le ministre, il y a celle qui souligne que cette mesure représente « une occasion de plus pour des gens de se mettre dans un état qui peut comporter des dangers pour la circulation routière ».

M. Ryan a aussi expliqué qu'il a retenu les arguments des autorités de la ville de Hull, d'autant plus que dans son comté d'Argenteuil « entre les villes de Hawskbury vers Grenville » et dans toutes les municipalités situées sur la frontière Québec-Ontario se produit déjà une circulation imposante puisque les débits de boisson ontariens ferment à une heure et ceux du Québec à trois heures. « On amènerait davantage de gens de notre côté pour des raisons encore une fois très discutables. Ça vaut la peine d'y penser deux fois », a-t-il soutenu.

M. Ryan a mentionné que l'opposition officielle lui a fait des représentations ainsi que des députés ministériels.

3,2 millions $ pour vérifier si le Stade est sécuritaire

Robert Lefebvre

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Il en aura coûté au moins 3,2 millions $, depuis la chute d'une poutrelle le 13 septembre dernier, pour assurer dès maintenant une réouverture sécuritaire du Stade olympique, a indiqué hier le ministre responsable, André Vallerand.

Selon une estimation préliminaire, a précisé M. Vallerand, il en coûtera environ un million de dollars pour les divers travaux d'inspection effectués depuis le 13 septembre, environ 2 millions de dollars pour les travaux de réparation et environ 10 % de ce dernier montant, soit 200 000 $, pour la réalisation des diverses études et enquêtes.

Ce coût exclut les poursuites actuelles et éventuelles intentées contre la Régie des installations olympiques pour le non-respect des contrats de location. Les organisateurs du Salon de l'agriculture pourraient poursuivre la RIO pour un montant variant entre 2 millions $ et 4 millions $, selon le ministre Vallerand, pour n'avoir pu y tenir leur manifestation annuelle, ce mois-ci.

Au cours d'une conférence de presse à Québec, le ministre Vallerand a fait savoir que « le gouvernement autorise la réouverture du Stade en autant que la RIO donne suite aux mesures recommandées par la firme SNC Inc., d'une part, et celles préconisées par le ministère de la Sécurité publique d'autre part, en vue d'assurer la sécurité du public. »

Le président de la RIO, M. Pierre Bibeau, qui devait accompagner le ministre Vallerand, n'a pu se présenter à Québec hier en raison d'une forte grippe, a fait savoir le ministre.

« On revient à nos activités normales et le Salon de l'automobile pourra se tenir comme prévu au début de janvier », a indiqué de son côté M. Michel Brissette, vice-président responsable de la construction et de l'entretien de la RIO.

Il a ajouté qu'on revient même « à une situation meilleure qu'avant le 13 septembre parce qu'on est assuré d'une sécurité accrue. »

M. Vallerand a précisé que ce sont les rapports de la firme SNC, portant sur la fermeture sécuritaire du toit, et celui du ministère de la Sécurité publique prévoyant un plan d'évacuation d'urgence efficace, qui ont amené ses collègues du conseil des ministres à donner le feu vert mercredi à la réouverture du Stade après 77 jours.

Selon les ingénieurs de SNC, la toiture mobile ne met pas en péril la sécurité du public à condition que quelques mesures d'entretien hivernal y soient assurées. On suggère notamment de suivre en permanence l'évolution des conditions météorologiques de façon à prévoir les chutes de neige et d'enlever la neige accumulée après chaque tempête.

On recommande également d'observer, pendant deux ou trois ans, le comportement de la toile à l'aide d'instruments de mesure installés sur le toit. Les résultats de ces études contribueront à renforcer la toile existante et à concevoir éventuellement un nouveau toit.

On ignore pour l'instant le coût de cet entretien hivernal.

Pour sa part, le ministère de la Sécurité publique a proposé certaines modifications au plan d'évacuation d'urgence au Stade afin d'en améliorer l'efficacité.

Une « urgence » répétitive chez QIT-Fer et Titane

Louis-Gilles Francoeur

CERTAINS HAUTS fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont terminé la rédaction d'un décret en vue de suspendre la procédure publique d'évaluation environnementale pour autoriser la compagnie QIT-Fer et Titane à draguer les sédiments de son quai de Tracy et à les relarguer ailleurs dans le fleuve même si on y trouve certains toxiques.

Cette société, qui opère des installations portuaires privées, avait pourtant présenté en 1987 une étude d'impacts en vue de faire autoriser un programme décennal de dragage. À peine son étude d'impacts fut-elle divulguée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), que plus d'une dizaine d'organismes nationaux et locaux demandaient au ministre une audience publique en règle.

La compagnie a alors décidé de surseoir à son projet.

Depuis quelque temps, le bureau du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, est l'objet de pressions internes et externes importantes pour que Québec s'autorise de voies d'exception prévues en cas d'urgence pour faire suspendre le processus d'évaluation public des impacts. C'est ce qu'a reconnu Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre de l'Environnement, M. Paradis, « qui n'a pas, pour l'instant, dit-elle, fait sien ce projet de décret en vue de le présenter pour adoption au cabinet ».

QIT-Fer et Titane a déjà bénéficié, le 5 août 1987, d'un décret suspendant la prodécure publique d'évaluation environnementale au motif qu'il fallait intervenir d'urgence pour assurer un chenal sécuritaire aux navires. Deux s'étaient échoués cet été-là sur le fond, haussé notamment à l'époque par les rejets quotidiens de 400 tonnes de matières en suspension, précisait l'étude d'impacts.

Le décret de 1987 avait été accordé, explique un haut fonctionnaire, « parce qu'il fallait faire vite et que la compagnie s'engageait formellement à soumettre à une étude d'impacts et à une audience en règle les autres étapes de son projet. Finalement, elle a tout mis sur la glace de sorte qu'elle n'est pas prête maintenant à faire face à la situation. Ce serait une véritable prime à la négligence que d'accorder à répétition des suspension d'audiences pour motif d'urgences dans ce dossier. On ne peut taxer de lenteur le processus d'évaluation environnemental dans ce cas-ci. Si la compagnie s'y était soumise, l'affaire serait réglée, dans un sens ou l'autre, depuis 1988. »

PHOTO CP

Le sénateur Cogger (à droite) quitte la cour en compagnnie de son avocat, Jean Salois.

Le sénateur Cogger plaide non coupable à l'accusation de trafic d'influence

d'après la Presse canadienne

LE SÉNATEUR Michel Cogger a plaidé non coupable, hier, à une accusation de trafic d'influence portée contre lui à la suite d'une longue enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

M. Cogger a gardé le silence quand il a comparu devant le juge Gilles Cadieux,de la Cour du Québec, au Palais de justice de Montréal.

Le juge a ordonné au sénateur Cogger de se représenter en cour le 21 janvier, pour la divulgation de la preuve policière.

Selon des informations fournies le 13 septembre dernier, au moment où la GRC annonçait que des accusations étaient portées contre le sénateur Cogger, ce dernier aurait accepté une somme de 212 000 $ de l'homme d'affaires Guy Montpetit qui cherchait à obtenir une subvention gouvernementale pour différents projets de haute technologie.

Le sénateur a soutenu jusqu'ici qu'il n'avait rien à se reprocher parce qu'à titre d'avocat il avait le droit de représenter les intérêts de M. Montpetit.

À l'issue de sa courte apparition devant le juge Cadieux, le sénateur s'est refusé à tout commentaire.

Par contre, son avocat, Jean Salois, a dit que son client était heureux de faire face à la justice. « Nous sommes très confiants. Nous avons la divulgation de la preuve le 21 janvier et on va essayer autant que possible d'accélérer les procédures », a dit Me Salois. L'avocat a dit se poser de nombreuses questions quant au déroulement de cette enquête.

« Un corps de police a essayé à deux reprises de piéger le sénateur Cogger et le juge Marin (dans son rapport) en parlant de ces deux opérations a dit que le caractère d'éthique lui paraissait douteux », a-t-il fait valoir.

« Par la suite, une autre enquête a été instituée pour laquelle nous sommes ici et M. Couture qui est l'enquêteur dans cette affaire a déclaré en mai devant un juge de la Cour supérieure que cette enquête avait été entreprise à la suite d'articles parus dans les médias.

« Ça me paraît surprenant. Je sais que les journalistes souvent se basent sur des enquêtes policières pour 'pondre' leurs papiers. Je ne savais pas que le contraire pouvait se faire. Je me pose des questions. J'imagine qu'éventuellment quelqu'un aura à y répondre. »

S'il est reconnu coupable, le sénateur Michel Cogger pourrait être condamné à un maximum de cinq ans de prison.

L'opposition municipale veut le rétablissement du budget des Maisons de la culture

Laurent Soumis

LA COALITION démocratique de Montréal réclame du maire Jean Doré le rétablissement du budget des Maisons de la culture.

Dans son édition de mercredi, LE DEVOIR révélait que la Ville de Montréal avait procédé en catimini à des coupures d'environ 450 000 $ dans le budget des Maisons, dont une ponction de 30 % dans les budgets de programmation, en prétextant la tenue des fêtes du 350e anniversaire l'an prochain.

« La Ville est en train de se rendre compte qu'elle n'a pas les moyens de se payer la belle grande fête qu'aurait voulue le maire Jean Doré, a déclaré la chef de la Coalition, Mme Adélia Ferreira. Il semble que M. Doré aura tout de même son gros party, mais ce sont les services culturels de base des quartiers qui vont en payer les frais. »

« Le personnel des Maisons de la culture se démène à l'année longue pour offrir aux populations des quartiers des programmations intéressantes qui répondent à leurs besoins, a fait valoir Mme Ferreira. Il est tout à fait inadmissible que l'administration municipale vienne rompre ainsi un équilibre précaire qui s'était construit au fil des années.

« Pour les artistes, dont plusieurs parviennent à peine à survivre de leur travail, c'est presque le coup de grâce, a-t-elle ajouté. On avait réussi à établir un système qui permette aux artistes de se produire dans un environnement stimulant qui rapproche des publics des quartiers. Voilà que pour satisfaire les caprices mégalomaniaques de notre maire, on les tasse dans un coin pour une année.

« J'ai comme le sentiment que, plus ces fameusses fêtes vont se rapprocher, de moins en moins de Montréalais auront le goût d'y participer, surtout si cela veut dire se faire enlever les acquis les plus intéressants », a-t-elle conclu.

Mme Adélia Ferreira a invité le maire « à se conformer à l'esprit du programme de son propre parti, et, si des coupures sont absolument nécessaires, à les effectuer dans les budgets des fêtes du 350e ».

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!

Venez rencontrer le représentant de MONT BLANC vendredi, le 29 novembre 1991. Participez au tirage d'une plume fontaine MONT BLANC
(aucun achat requis)

BIJOUTERIE le roy
7139 rue ST-HUBERT (coin Jean-Talon) MONTRÉAL 277-3127

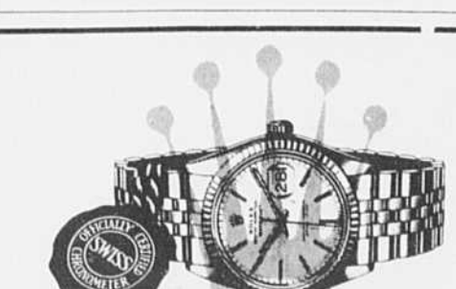

ROLEX
Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

POUR LE PORTUGAL
AVION + AUTO 657$*
7 JOURS de 657$* à 799$* (1 JANV - 17 MAI 1992)
Montréal/Lisbonne/Montréal-Voiture 7 jours
Hôtel/Petit Déjeuner (1 nuit/Lisbonne)
Voiture 7 jours additionnels: (Nov. 91-Mars 92) 59$
(Avril-Mai 1992) 107$
SUPER OFFRE 884$*
14 JOURS - AVION + AUTO + HÔTEL
de 884$* à 1162$* (01 Janv.- 17 Mai 1992)
Montréal/Lisbonne/Montréal-Voiture
Hôtels (Estoril 4 nuits/Algarve 7 nuits/Lisbonne 2 nuits)
LONGS SÉJOURS 1061$*
4 SEMAINES APTHOTEL ALYOR FÉRIAS/ALGARVE (Janv-Mars 1992)
Montréal/Faro/Montréal - Taxes, Services
VOITURES AVEC KMS ILLIMITÉS, ASSURANCES, EXONÉRATION DE DOMMAGE PAR COLLISION
*prix par pers. occ. dbl. Taxe de départ 40$ en sus. Départs Samedi + 10$
Girasol
Contactez votre Agent de Voyages
tap AIR PORTUGAL
Permis du Québec

AUDIENCES SUR LE NOUVEAU FORUM

Phyllis Lambert s'oppose à la construction des deux tours

Jean Chartier

LA PRÉSIDENTE du Centre canadien d'architecture, Mme Phyllis Lambert, s'oppose énergiquement à la construction de deux tours de 50 étages dans le projet du nouveau Forum, gare Windsor. L'influent architecte demande en outre qu'on conserve tous les immeubles actuels de la gare Windsor, non seulement l'immeuble central abritant le dôme et la salle des pas perdus.

Le doyen de la faculté d'architecture de l'Université McGill, M. Derek Drummond, est allé plus loin. Il dénonce l'idée d'écraser la gare, l'église voisine Saint-George, ainsi que le Square Dominion sous de nouvelles tours. Cette arène va en outre coincer de manière étriquée la première grande gare construite au Canada.

Un membre d'Heritage Montréal, M. McNibbon, est venu rappeler que la fondation de l'organisme est d'abord née en 1975 par les soins des Amis de la Gare Windsor. Plusieurs architectes, citoyens et usagers des trains ont également témoigné hier de leurs craintes. Le Club Canadien de Montréal et la compagnie Molson se sont associés au CP pour concocter un projet global de 450 millions $ à la place de l'ancien siège social du CP. Leur force est d'avoir associé le réputé architecte Peter Rose à leur projet.

L'architecte Luc Laporte a témoigné devant la Commission des lieux et monuments historiques que la caractéristique d'une grande arène, c'est d'être constituée d'une grande masse tout orientée vers l'intérieur. La facade extérieure fait problème. À la place des anciens chemins de fer, M. Laporte est persuadé que Peter Rose peut concevoir quelque chose d'extraordinaire. « La qualité de l'emplacement n'est pas parfaite, c'est un petit peu juste, mais c'est un lieu majeur. Il est important que ce soit à l'arrière de la gare », a-t-il dit. M. Laporte n'a pas voulu aborder la question des tours à bureaux

Le vice-président de Spectra Scène, M. André Ménard, a, pour sa part, donné son appui au fait que le projet de Forum soit au centre-ville. « Ce qu'on observe depuis quelques années comme tentative de déconcentration des salles de spectacles vers Laval et la Rive-Sud, c'est désolant. Pour les grands spectacles, il faut une salle au centre-ville même et le seul site important en ce moment, c'est celui de la gare, qui est à conserver, bien sûr ». M. Ménard insiste sur le fait que ce monument historique serait revalorisé avec un projet de 150 millions $ mis de l'avant par l'entreprise privée.

L'Alliance internationale des employés de scène et de cinéma mentionne que des amphithéâtres de même ordre sont en construction à Vancouver, Edmonton, Ottawa et Boston. Il s'agit de porter le nombre de places du forum de 17 000 à 21 500.

Mme Lambert met cependant en garde contre le fait que le nouveau Forum de la rue Atwater, construit en 1924, rénové en 1949, puis en 1968, est « un bâtiment anti-urbain ». Elle fait référence au bâtiment de Lorne Sullivan construit à Chicago en 1893 avec le grand théâtre au centre, et au Palais Garnier construit à Paris après 1860. Elle se réjouit de ce que l'architecte Peter Rose ait charge de concevoir ce projet, car ses dessins du Centre canadien d'architecture et au Vieux-Port de Montréal sont imprégnés de l'Histoire. Tout comme Luc Laporte, Mme Lambert s'attend à une idée de génie de l'architecte dans un deuxième temps. Mais, elle ne souscrit pas au projet global de 450 millions $. Le président du Conseil du patronat et le président de l'Office des congrès et du tourisme appuient tous deux le projet.

Un usager des trains de banlieue, M. Michel Bellehumeur, est finalement venu souligner que le CP n'a pas un bon dossier de protection de ses gares historiques. Le CP ne tient pas compte du succès fulgurant d'Amtrak aux États-Unis. Il propose de relocaliser la gare à la station Lucien-Lallier, mais il s'agit d'une station de métro à grande profondeur qui n'incitera nullement les usagers du train de banlieue à se rendre à leur travail à pied, comme c'est le cas maintenant. C'est un mode de vie qui va disparaître.

M. Don Wedge est aussi d'avis que l'incitation à utiliser le train disparaît, s'il faut utiliser le métro par la suite. Ce projet, c'est la mort du train au centre-ville : « Le CP a obtenu ce terrain pour rien en 1885. Les usagers ne sont nullement intéressés à descendre de train à une station de métro ou en banlieue ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Une vague

Canada.

Depuis le début de l'automne, le gouvernement fédéral a successivement accordé 39 millions $ aux pêcheurs de l'Atlantique, 800 millions $ aux agriculteurs de l'Ouest et 236 millions $ à un projet de recherche scientifique de la Colombie-Britannique. Aucune de ces annonces n'a provoqué un tollé de l'ampleur de celui soulevé hier par l'entente Ottawa-Québec. « Je trouve ça inquiétant, tout à fait détestable et mesquin », devait constater à la sortie le ministre Gilles Loiselle, habituellement peu porté à ce genre de commentaires.

« Les néo-démocrates sont irresponsables », accusait de son côté le chef adjoint du Parti libéral, Sheila Copps. À ses yeux, le parti d'Audrey McLaughlin s'amuse à liguer les Canadiens du reste du pays contre les Québécois.

Mais même au sein du Parti libéral, il s'en est trouvé pour tirer à boulets rouges sur l'annonce d'hier. En Chambre, le député terre-neuvien Roger Simmons qualifiait ainsi de « farce macabre » les fonds au développement régional accordés au Québec, se plaignant de ce que les pêcheurs de sa province ne bénéficient pas autant des faveurs gouvernementales. « Ce que je dis, c'est que le Québec a priorité sur l'Atlantique et les autres à la table du conseil des ministres », a-t-il ensuite expliqué à la presse.

Pour autant, tous se défendaient hier d'appliquer au Québec une mesure différente des autres régions du pays. « Les gens vont voir cela comme un effort du gouvernement pour gaver une région du pays par rapport aux autres », accusait au contraire le néo-démocrate Nelson Riis en protestant : « Ce n'est pas ce que je pense. Nous ne nous plaignons pas. Tout ce que nous disons, c'est que d'autres régions méritent également l'attention du gouvernement. »

« C'est faire preuve de préjugés que de dire que j'en ai contre le Québec. Il y a un malaise dans ce pays parce qu'on ne sait pas trop pourquoi une région reçoit quelque chose par rapport à l'autre. Il faut des critères plus transparents, affirme de son côté Howard McCurdy. Quand allons-nous cesser de liguer une région contre l'autre ? »

Mais l'unique représentante du Parti réformiste avait une autre explication. « Tant que le Québec n'aura pas dit oui au Canada, sans boycotter complètement la province, il ne faudrait pas faire de détour pour l'avantager, avance l'Albertaine Deborah Gray. Ne disons pas aux fermiers et aux pêcheurs qu'il n'y a plus d'argent pour ensuite, quand le caucus conservateur du Québec semble nerveux, donner 250 millions à cette province. »

◆ Benoît Bouchard

vira à appuyer des projets industriels majeurs. Les gouvernements souhaitent apporter ainsi leur soutien aux industries qui veulent se moderniser.

Le ministre responsable du Développement régional, Benoît Bouchard, a par ailleurs paru outré des déclarations du premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan Roy Romanow et de certains députés néo-démocrates et libéraux aux Communes, a relié indirectement le débat constitutionnel à une aide économique aux fermiers de l'Ouest.

« Quand on est rendu à associer le dossier constitutionnel à la question économique, il y a de quoi être inquiet et je suis inquiet. Un tel procédé est dangereux », a dit M. Bouchard.

« Lors des ententes passées de développement régional, il n'y avait pas ce genre de débat et le gouvernement fédéral n'a jamais lié constitution et aide économique régionale. C'est inquiétant quand on entend ça mais, cela dit, il n'est pas exclu que le gouvernement canadien étudie la demande d'aide des fermiers de l'Ouest », a-t-il ajouté.

Hier, le premier ministre Romanow a déclaré à la télévision qu'il était « impensable » de régler le contentieux constitutionnel sans auparavant avoir cerné ce qu'il appelle « le feu qui menace d'embraser l'Ouest canadien ».

Les fermiers de cette région menacent, en somme, de paralyser le débat constitutionnel et de revenir manifester à Ottawa si le gouvernement canadien ne leur verse pas une aide additionnelle de 500 millions$ (en plus des 800 millions $ déjà consentis il y a quelques semaines).

◆ St-Germain-des -Prés

moins explosive que ne le veut la réputation de son terrible caractère. « Je ne suis pas timide, mais pudique. C'est pire », déclare-t-elle, sybilline. Mais on la sent tendue, toujours sur le qui-vive.

Il y avait bien huit ans que la dame en noir ne nous avait pas rendu visite. Aujourd'hui, devant toute la presse réunie, à 62 ans, aux côtés de son mari, le pianiste Gérard Jouannest, elle accompagne, réchauffé, son spectacle de l'Olympia. Dans le cadre des FrancoFolies, Gréco se produira au théâtre Saint-Denis de Montréal le 1er décembre avant de partir au Palais Montcalm, de Québec, et au Théâtre du Cuivre, de Rouyn-Noranda. « Le Québec est la jeunesse de la France », nous lance-t-elle comme un os.

Elle a beau composer de son côté en empilant ses propres chansons dans ses tiroirs, la chanteuse a toujours interprété d'autres paroliers. Mais quels poètess ! Les Vian, Desnos, Prévert, Gainsbourg, Brel, Ferré qui ont souvent écrit spécifiquement pour elle. Lors de son prochain spectacle, les incontournables seront de la partie : *Fillette, fillette, si tu t'imagines, Les feuilles mortes* qui toujours se ramassent à la pelle, *La Javanaise, Jolie môme* toute nue sous son pull, et autres classiques sans lesquels Gréco ne serait plus Gréco. Mais cette fois, elle nous promet d'insuffler à son spectacle un vent de sang neuf : les Rita Mitsouko, les Négresses vertes, sans compter les textes de son amie Françoise Sagan, de Mallet-Joris, de Marie-Paule Belle, de sa propre soeur Charlotte. « Et je chanterai l'amour bien sûr. Quoi d'autre ? »

« Sur scène je n'ai pas l'impression d'être moi, mais d'être nous, tant m'accompagnent les gens que je chante, les musiciens, l'équipe technique, le public. Ceux qui m'ont écrit des chansons, je les ai tous aimés, j'ai envie d'être leur servante. Et je déteste leur mort. La mienne m'indiffère complètement. Pas la leur. » Son public, qu'elle décrit comme un trou noir, la terrorise toujours autant. « J'ai toujours rêvé de voir les spectateurs briller comme des vers luisants quand ils sont contents. »

Pas facile d'être un mythe vivant. Surtout qu'elle refuse de se prendre pour Gréco, la reine de la nuit. « Je suis une femme, je suis un être humain », plaide-t-elle. Mais, rien à faire. Son passé la suit toujours. Comment oublier qu'elle fut la bonne amie de Miles Davis, de Marlon Brando après avoir joué la muse des philosophes, que Sartre a composé pour elle *La rue des Blancs-Manteaux* ? Quand on lui demande qui l'a vraiment impressionnée dans la riche talle de Saint-Germain-des-Prés, elle hausse les épaules. « J'ai été tellement gâtée dans mes rencontres. » Mais Boris Vian fut son grand frère, celui qui, dans son appartement de Montmartre, lui caressait les cheveux, lui parlait, l'écoutait. « Il était beau, magnifique. C'est lui qui m'a réappris à parler, dit-elle. Au sortir de l'Occupation, alors que ma mère et ma soeur avait été déportées dans des camps de concentration, que j'avais goûté à la prison, je considérais la parole inutile, la mienne en tout cas. Mais Boris m'a aidée. Pour moi, il était la tendresse, l'amitié, la nuit. »

Juliette Gréco se décrit comme une femme libre. Elle qui chanta les mots de Prévert *Je suis comme je suis et n'y peut rien changer* renchérit : « Toute ma vie, j'ai fait ce que je voulais. » Mais elle se dit également têtue, colérique, patiente jusqu'au moment où la digue éclate, devant la bêtise surtout. Ses moteurs : l'amitié, la tendresse.

La chanteuse ne court par les spectacles. Elle préfère rester chez elle à écouter tranquillement du Mozart. Ce qui ne signifie pas qu'elle ait perdu foi dans la chanson à texte. « Mais non, elle n'est pas disparue en France. Il y a un retour cyclique auquel on assiste aujourd'hui. C'est une chose très mystérieuse, la chanson française, voyez-vous. C'est très construit, comme une pièce de théâtre et très difficile à faire. Mais je vois chez les jeunes de très grands espoirs, surtout chez ceux qu'on ne connaît pas encore, qui arrivent. » Plus tard, la dame en noir se fera plus affirmative encore : « La chanson française est une nécessité, conclut-elle. »

◆ Nancy B.

midi au Palais de justice de Québec. À sa sortie de l'hôpital, le juge Dufour a déclaré que sa rencontre avait été « très émouvante » et qu'il avait « très bien compris » ce que la patiente, dont l'élocution est faible, voulait lui dire. Le magistrat âgé de 62 ans est lui-même père de deux filles à peu près du même âge que la patiente, soit 22 et 28 ans.

Le médecin traitant de la jeune femme, Mme Danièle Marceau, a dit que sa patiente était très émue après la rencontre. Elle a expliqué que pour Nancy B, il était important que le juge puisse voir dans quelles difficultés sa vie se poursuivait. Sa patiente était nerveuse, au petit matin. Elle avait mal dormi. Mme Marceau a déclaré mercredi qu'elle accepterait, en temps que médecin traitant, de débrancher le respirateur si la Cour l'autorise à le faire. « Je considérerai cela comme une cessation de traitement », a-t-elle dit hier. Pour elle, ça n'aura rien à voir avec l'euthanasie.

Le médecin, qui oeuvre en oncologie donc auprès de cancéreux en phase terminale, a déjà vu mourir des patients dont on venait de mettre fin aux traitements. Mais le cas de Nancy B. est différent, dit-elle. Car elle est jeune, elle est consciente de ce qui lui arrive et elle pourrait vivre encore de très nombreuses années. « C'est un des cas les plus difficiles que j'aie eu à traiter », dit-elle.

Aujourd'hui, la Cour entend les plaidoiries des procureurs de la demanderesse, celui de l'hôpital, Me Errol Payne, lequel ne s'opposera pas à une décision de la Cour quelle qu'elle soit, et des deux représentants du procureur général du Québec, Mes Louis Rochette et Claude Bouchard, qui réclameront au nom du ministre de la Justice « le respect de la volonté de la patiente », tel que le reconnaît le Code civil du Québec.

Le juge devra déterminer si les médecins peuvent, sans craindre les poursuites judiciaires en vertu du Code criminel, se rendre aux voeux de la malade. Nancy B. demande une injonction intimant aux médecins et à l'hôpital « de ne pas lui administrer de traitements sans son consentement et de cesser les traitements en cours si elle l'exige ». Elle souhaite une décision rapide, mais son exécution seulement après les Fêtes, afin de passer un dernier Noël avec sa famille.

Le Code civil, comme d'ailleurs la Loi sur les services de santé et services sociaux du Québec, affirment que nul ne peut être soumis à des soins sans son consentement. Le Code criminel prévoit toutefois que quiconque commet un acte criminel et est passible d'une peine d'emprisonnement de 14 ans s'il conseille, aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort.

Au-delà du cas de Nancy B., le juge est en somme appelé à déterminer où se trouve la frontière qui sépare le refus de l'acharnement thérapeutique, permis en droit civil, de l'euthanasie passive, interdite en droit criminel.

Le Dr Marceau soutient que sa patiente a une ferme volonté de mourir. Atteinte du syndrome de Guillain-Barré, elle sait depuis février que sa cause est désespérée, que jamais elle ne pourra guérir. Elle a demandé à ses parents de vendre tout ce qu'elle possède. Et elle a fait lire par sa mère ce message à la Cour mercredi : « Le jour où l'on va me débrancher, si Lui, là-haut, veut que je vive, j'accepterai Sa décision. Je vivrai avec mon handicap. Et s'Il veut que j'aille vivre avec Lui, ce sera tant mieux ».

Nancy n'aime guère le battage publicitaire qui entoure son histoire, affirme son médecin. Ça lui fait peur, dit le Dr Marceau. Elle est secrète et aurait aimé que l'on respecte son intimité. Mais elle comprend qu'elle doit passer par là. Elle est consciente qu'elle crée un précédent.

Selon le témoignage à la Cour avant-hier du Dr Georges Patry, neurologue à l'Hôtel-Dieu de Québec, le cas de Nancy B. est unique dans les annales médicales, en ce sens qu'on ne trouve pas trace dans la littérature médicale d'autres cas de personnes atteintes de la même maladie et qui n'ont eu aucune chance de guérir.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie neurologique qui affecte le système nerveux périphérique. La maladie débute rapidement et la paralysie se fait progressivement. Dans 80 % des cas, explique le Dr Patry, les gens s'en sortent complètement, avec ou sans traitement; 20 % restent avec des séquelles légères ou modérées; seulement 2 % décèdent. Depuis 10 ans, seulement 22 cas de syndrome Guillain-Barré ont été enregistrés au Québec.

Sans respirateur, Nancy B. mourra après quelques minutes parce que ses muscles respiratoire seront atrophiés, a-t-il ajouté. Tout se passera en quelques minutes. Ce sera comme lui mettre un sac de plastique sur la tête ou comme une noyade. Il faudra diminuer son état de conscience avec des sédatifs, a expliqué par ailleurs le Dr Marceau. Car « la panique est un réflexe, même si le cerveau veut la mort. Ce doit être terrible ».

◆ STCUM

conte Jean-Yves Duthel, responsable des communications à la STCUM, nous avons aussitôt demandé un avis à la Régie des rentes du Québec pour savoir si l'accord de la CSN était absolument nécessaire pour aller de l'avant avec la scission de la caisse de retraite. Cet avis nous parviendra dans les prochains jours, mais s'il est conforme à ceux que nous avons reçus de nos conseillers juridiques, nous procéderons comme prévu ».

Incapable de boucler son budget 92, la STCUM avait demandé, il y a un mois et demi, à ses employés d'accepter un gel des salaires en 93 et de lui permettre d'obtenir un congé de cotisation dans leur fonds de pension pour les huit premiers mois de l'année 92.

Une proposition qui fut acceptée par les chauffeurs, les cols blancs et les commis-divisionnaires de la STCUM, tous syndiqués à la FTQ, mais refusée par les 2000 employés membres du Syndicat d'entretien, qui acceptait cependant de donner son accord à la scission du fonds de pension.

Les employés CSN auraient alors eu leur propre régime de retraite (à même la caisse existante), et les chauffeurs, commis et cols blancs, le leur. Devant le refus des syndiqués d'entretien d'accepter tout congé de cotisation dans leur fonds de pension, la STCUM aurait été forcée de continuer à cotiser dans le fonds CSN, mais aurait obtenu un congé jusqu'en août 92 dans celui des syndiqués de la FTQ. L'économie réalisée aurait été moindre que souhaitée, mais le manque à gagner aurait été récupéré en procédant au licenciement d'une centaine d'employés d'entretien. Ce qui a eu lieu mercredi.

C'était grosso modo l'entente intervenue il y a un mois et demi pour permettre à la STCUM de boucler son budget 92.

Mais voilà qu'hier, Normand Lamoureux, le président des employés d'entretien, flanqué de Gérald Larose, le président de la CSN, annonce qu'il refuse désormais de donner son accord à la scission du fonds de pension, à moins que la STCUM remplace les mises à pied déjà effectuées par des mises à la retraite anticipées, la formule qu'a toujours favorisée le syndicat pour combler le manque à gagner de la STCUM. Une formule « inapplicable », selon l'entreprise.

Sans l'accord des employés d'entretien, tous croyaient jusqu'ici que le fonds de pension des 8000 employés de la STCUM ne pouvait légalement être scindé en deux. Donc que la STCUM ne pourrait obtenir un congé de cotisation dans l'éventuel régime de retraite distinct des syndiqués de la FTQ. L'avis de la Régie des rentes fera bientôt la lumière sur cette question, mais, en attendant, la grande interrogation est ce virage que vient d'effectuer le président du syndicat d'entretien.

« Depuis l'adoption du budget de la STCUM, soutient Normand Lamoureux, il a toujours été clair que notre accord à la scission de la caisse de retraite était conditionnel à l'application d'un programme de mises à la retraite anticipées afin d'éviter les licenciements. Il n'y a donc pas eu de virage ».

« Que des gens aient pu croire que nous allions accepter cette scission sans condition m'étonne royalement. On ne l'a peut-être pas préciser textuellement dans la proposition faite il y a un mois et demi à la Société, mais pour tous ceux qui savent lire entre les lignes, c'était évident qu'on n'accepterait jamais de modifer le régime de pension sans obtenir quelque chose en échange. De toute manière, la STCUM était parfaitement au courant de cette condition, et ce, le soir même de l'adoption du budget ».

« Faux, il ment », réplique Jean-Yves Duthel, porte-parole de la Société. On l'a su lundi. En lisant un tract ».

Quoi qu'il en soit, ce nouvel imbroglio n'annonce rien de bon à la STCUM au chapitre des relations de travail. On sait qu'en ce domaine les choses ne tournent pas très rond depuis 20 ans, mais tout indique aujourd'hui qu'on s'achemine vers un nouveau crescendo dans la détérioration des rapports entre syndiqués et patrons.

Hier, le syndicat des employés d'entretien a accusé la société de transport de faire du « harcèlement », de la « provocation », et d'effectuer les mises à pied qui ont cours depuis le début de la semaine d'une façon « illégale », « totalement contraire aux règles prévues à la convention collective ».

Ce que nie l'employeur, qui accuse le syndicat de n'avoir jamais offert sa collaboration.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2747-2448 QUÉBEC INC. Premier Choix Fruiterie Enr. 707, Mont Royal Est Montréal Dossier: 321-018	1 Épicerie	707, Mont Royal Est Montréal
RESTAURANT KEUNG KEE INC. Restaurant Keung Kee Inc. 70, La Gauchetière Ouest Montréal Dossier: 667-758	1 Restaurant pour vendre	70, La Gauchetière Ouest Montréal
YAM WAI MOI, CHEUK YIU WONG La Maison Kok Bun 2330, rue La Pierre Lasalle Dossier: 252-312	1 Restaurant pour vendre	2035, boul. Édouard St-Hubert
FÉLIX BELLAND, DENIS LAROUCHE Bar au Quiproquo 3947 A, St-Denis Montréal Dossier: 325-878	Changement de capacité et autorisation de danse et spectacles dans 1 Bar et changement de capacité dans 1 Bar sur terrasse	3947 A, St-Denis Montréal
PÂTISSERIE ANDRÉ AMPÈRE INC. Pâtisserie André Ampère Inc. 8045, rue André-Ampère Montréal Dossier: 936-245	1 Épicerie	8045, rue André-Ampère Montréal
GRINKER, Eugeniusz Boulangerie Grinker Enr. 6591, ch. de la Côte des Neiges Montréal Dossier: 935-924	1 Épicerie	6591, ch. de la Côte des Neiges Montréal
2727617 CANADA INC. La Barca 567, Pl. de Verrazzano Boucherville Dossier: 935-957	2 Restaurants pour vendre	540, boul. Marie-Victorin Boucherville
2430-4644 QUÉBEC INC.	Addition d'autorisation	3150, boul. Robert
Bar Le Mooving 3150, boul. Robert Montréal Dossier: 895-607	de spectacles à un Bar avec danse	Montréal
2843-5196 QUÉBEC INC. Pizza Hut 107, boul. de Gaulle Lorraine Dossier: 184-804	1 Restaurant pour vendre	8255, boul. Taschereau Brossard
HENRIQUE PEREIRA, GEORGINA BRANCO Restaurant Tornado Enr. 51, rue St-Zotique Ouest Montréal Dossier: 827-386	1 Restaurant pour vendre	51, rue St-Zotique Ouest Montréal
2755696 CANADA INC. Les Jardins Yan King 237, avenue Ernest Dollard des Ormeaux Dossier: 290-072	1 Restaurant pour vendre	1086, 1086A, boul. St-Laurent Montréal
2866-5214 QUÉBEC INC. Café Snack-Bar Kosmos 998, boul. Curé-Labelle Laval Dossier: 932-830	1 Restaurant pour vendre	998, boul. Curé-Labelle Laval
CHAN, Siu Ming Stella Restaurant Lung Chee 970, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 936-807	1 Restaurant pour vendre	970, boul. St-Laurent Montréal
164144 CANADA INC. Restaurant Mike 30 Min 4790, rue René Émard Pierrefonds Dossier: 936-609	1 Restaurant pour vendre	4790, rue René Émard Pierrefonds
PUMPHREY, Alice-Lynne Bistro Bottoms 2305 Wellington app. 2 Montréal Dossier: 213-769	1 Bar	1238A, Bishop Montréal
RESTAURANT "LA BISTROTE" INC. Restaurant "La Bistrote" Inc. 4266, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 561-860	1 Restaurant pour vendre	4266, boul. St-Laurent Montréal
2864-4474 QUÉBEC INC. Gourmet de Szechuan 862, rue Mont-Royal Est Montréal Dossier: 247-908	Changement de catégorie de Restaurant pour servir à Restaurant pour vendre (suite à cession)	862, rue Mont-Royal Est Montréal
JBALI, Nordinne Tyro Enr. 4377, Lebrun Montréal Dossier: 162-438	1 Épicerie	5766, 1ère avenue Montréal

Le président et directeur général Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements (514) 844-3361
Administration (514) 844-3361
Rédaction (514) 842-9628
Annonces classées (514) 286-1200
Publicité (514) 842-9645
numéro sans frais *1-800-363-0305*

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondé en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Telex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

29 novembre
par la PC et l'AP

1989: en Inde, le premier ministre Rajiv Ghandi démissionne.
1985: des guérilleros, adversaires de l'apartheid, minent des routes et attaquent des raffineries à la roquette en Afrique du Sud.
1984: le coordinateur des Nations unies pour les secours annonce que quelque 30 0000 Éthiopiens sont morts des suites de la famine, depuis le début de 1983.
1980: des affrontements politiques font 20 morts au Salvador.

EN BREF...

Baisse minime du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Après plusieurs semaines d'instabilité du dollar canadien, qui s'échange au-dessus de 87 cents $, la Banque du Canada s'est montrée prudente et a abaissé hier son taux d'escompte de seulement 0,03 %. À 7,69 % la semaine dernière, le taux d'escompte est donc passé cette semaine à 7,66 %. Le taux d'escompte fléchit ainsi pour une deuxième semaine consécutive. Le dollar a pour sa part gagné 9 centièmes et clôturé à 88,07 cents US.

Le bénéfice des entreprises augmente

OTTAWA (PC) — Le bénéfice des entreprises a augmenté de 10 % et a atteint 13 milliards $ au cours du troisième trimestre de 1991, à cause principalement des bons bilans financiers dans l'industrie du pétrole et du gaz, a révélé hier Statistique Canada. Les gains des compagnies pétrolières et gazières se sont accrus de 744 millions $, pour atteindre à 1,3 milliard $ durant juillet, août et septembre. Une hausse des profits a également été signalée dans les secteurs de l'automobile, des produits chimiques, du textile ainsi que dans les banques à charte et chez les assureurs-vie. Mais les bénéfices sont encore bien au-dessous du niveau record atteint avant la récession, soit 22,9 milliards $ lors du quatrième trimestre de 1988.

Le déficit touristique se creuse

OTTAWA (PC) — Les touristes canadiens voyageant dans d'autres pays ont dépensé 1,5 milliard $ de plus que les voyageurs étrangers en visite au Canada en juillet, août et septembre, a rapporté hier Statistique Canada. C'est un déficit de 8,5 % par rapport au trimestre précédent. Les voyageurs canadiens ont sorti 3,47 milliards $ de leur poche à l'extérieur du pays, alors que les touristes étrangers ont déboursé 1,95 milliard $ au Canada, durant le troisième trimestre de cette année. Les Canadiens voyageant aux États-Unis ont dépensé 2,43 milliards $ au cours de cette même période, soit 3,5 % de plus que pendant le trimestre précédent. Les touristes américains ont pour leur part dépensé 1,13 million $ au Canada de juillet à septembre.

Donohue gèle certains salaires

Donohue gèlera les salaires de ses employés non syndiqués et de ses cadres à tous les niveaux et ce, pour la durée de l'exercice 1992. Cette décision serait devenue nécessaire en raison de la conjoncture actuelle de l'industrie des pâtes et papiers. Cette mesure, déclare la compagnie, s'inscrit dans le cadre des éléments de solution afin d'améliorer sa performance financière en atténuant ses frais administratifs.

Les investissements étrangers ont ralenti

OTTAWA (PC) — Les fusions d'entreprises qui ont entraîné une hausse du contrôle des entreprises canadiennes par des intérêts étrangers en 1988, ont considérablement ralenti en 1989 et 1990, a rapporté hier Statistique Canada. En 1990, 143 sociétés canadiennes sont tombées entre des mains étrangères, alors que 80 firmes étrangères sont revenues à des intérêts canadiens. La croissance nette du contrôle étranger a été 3,5 milliards $ en 1990, comparativement à 8 milliards $ en 1989 et 12,8 milliards $ en 1988. Les États-Unis sont demeurés les principaux propriétaires de sociétés canadiennes en 1988, contrôlant 53,6 % des actifs étrangers au Canada. C'est une baisse comparativement à 1983 (63,1 %). La Grande-Bretagne arrive deuxième avec 21,9 %, tandis que le Japon occupe la troisième place avec 3,4 %.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	↓	1810.02 — 1.17
TSE-300	↓	3436.92 — 3.20
Dow Jones		Jour férié
Dollar canadien (US Cents)	↑	88.07 + .09
Or (New York-US$)		Jour férié

(PC)

Le Québec ne tolérera pas de concessions au GATT

Un front commun québécois voit le jour pour appuyer la position d'Ottawa sur l'article 11

Claude Turcotte

UN FRONT COMMUN québécois auquel participent le gouvernement du Québec, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Coopérative fédérée de Québec, a clairement rappelé, hier en conférence de presse, à l'intention du gouvernement canadien qu'il n'acceptera aucune concession de sa part à propos du renforcement de l'article 11 des règles du GATT sur le contrôle des importations de produits agricoles.

Le front commun a voulu souligner en outre aux 108 pays membres du GATT que les offices de commercialisation, tels qu'ils existent au Canada, ne provoquent aucune distortion dans le commerce international et qu'il n'y a pas lieu par conséquent de les interdire ou d'appliquer des politiques qui conduiraient à leur disparition. En revanche, il s'oppose aux subventions à l'exportation, ce qui devrait rassurer tous les tenants du libéralisme en agriculture. Tout cela constitue d'ailleurs « la position équilibrée » du gouvernement canadien.

MM. John Ciaccia et Yvon Picotte, respectivement ministre des Affaires internationales et de l'Agriculture à Québec, ont représenté leur gouvernement à cette conférence de presse. Tous deux ont réitéré leur appui au gouvernement fédéral et à leurs négociateurs auprès du GATT à Genève, mais M. Picotte en particulier a promis de « surveiller le gouvernement fédéral à la trace, pouce par pouce », pour bien s'assurer qu'il ne déviera en aucune façon de cette « position équilibrée » défendue par le Canada au GATT jusqu'à maintenant.

Pour sa part, le président de l'UPA, M. Jacques Proulx, n'a plus confiance dans l'équipe des négociateurs canadiens et il demande leur remplacement, puisqu'ils n'ont pas su apparamment se faire d'alliés, étant donné qu'ils avouent se retrouver isolés dans ces négociations. L'UPA entend faire des démarches dans les prochains jours pour « élargir le front commun », en recrutant de nouveaux appuis au Québec et à l'étranger, particulièrement en Europe et au Japon.

M. Ciaccia, qui réaffirmait la position du gouvernement québécois dans une lettre adressée avant-hier à son homologue fédéral, Michael Wilson, envoyait hier une délégation de trois personnes à Genève pour suivre les choses de plus près, pour consulter la délégation canadienne et les ministres Wilson et McKnight qui y sont depuis deux jours et pour fouiller le rapport Dunkel. En plus, il a demandé à plusieurs délégations du Québec à l'étranger de faire des représentations auprès des gouvernements locaux, notamment à Stockholm, Paris, Londres, Rome et Tokyo, c'est-à-dire là où les appuis les plus solides sont susceptibles de parvenir.

MM. Jacques Proulx et Yvon Picotte

M. Ciaccia entend recueillir le plus d'informations possibles de manière à se présenter avec un dossier bien étoffé lors de la conférence fédérale-provinciale du 6 décembre prochain au cours de laquelle on discutera d'agriculture. Il se réconforte présentement à la pensée qu'aucun pays n'a officiellement endossé le rapport d' Arthur Dunkel, le président du groupe de négociations du GATT, bien que le groupe de Cairns, dont fait partie le Canada, a depuis longtemps montré sa préférence pour une politique qui se rapproche beaucoup de la position américaine qu'endosse M. Dunkel.

Il y a d'ailleurs au Canada même un puissant courant qui va dans ce sens. Hier, le *Globe and Mail*, de Toronto, demandait en éditorial aux deux ministres fédéraux qui défendent présentement l'article 11 à Genève de revenir tout de suite à Ottawa pour s'occuper de questions plus sérieuses. Un ministre fédéral de l'Ouest, Charles Mayer, aurait lui aussi montré une certaine sympathie pour le document de M. Dunkel.

En fait, le gouvernement canadien avait adopté « cette position équilibrée » à la suite de nombreuses pressions en provenance surtout du Québec, où plus de 75 % des revenus des agriculteurs bénéficient de la garantie offerte par la gestion de l'offre, c'est-à-dire environ 3 milliards $. On comprend alors que M. Picotte lorsqu'il déclare que « le papier Dunkel est bon pour la poubelle ». L'UPA représente environ 40 000 producteurs et la Coopérative fédérée de Québec appartient à 29 000 agriculteurs. L'industrie agro-alimentaire au Québec représente 300 000 emplois.

Le front commun continue donc d'appuyer encore entièrement la position équilibrée du Canada, à savoir d'une part le renforcement de l'article 11 pour assurer le maintien des quatre piliers (gestion de l'offre, assurance-récolte, assurance-stabilisation et Office de crédit agricole), et d'autre part l'abolition des subventions à l'exportation, qui sont les causes réelles des distortions considérables que l'on constate dans les pratiques commerciales à l'échelle internationale, particulièrement dans les céréales, où les États-Unis et les pays européens achètent littéralement des clients à coup de centaines de millions de dollars, ce qu'essaie de suivre tant bien que mal le gouvernement canadien qui a, pour cette raison, donné quelques milliards de dollars aux producteurs de céréales de l'Ouest au cours des dernières années.

La BN hausse son bénéfice de 9 % mais son rendement reste sous la moyenne

Les profits de la TD diminuent de 16 % sur l'an passé

Serge Truffaut

LA BANQUE NATIONALE (BN) aura terminé l'exercice financier 1991 en enregistrant une augmentation de 9 % de son bénéfice net pendant que celui de la Banque Toronto-Dominion (TD) diminuait de 16 % sur l'exercice antérieur.

Les résultats publiés simultanément par ces deux institutions financières indiquent en effet que dans le cas de la BN, le bénéfice net a été de 186 millions $ ou 1,20 $ par action contre 170 millions $ ou 1,12 $ par action en 1990. Du côté de la TD, cette retraite de 16 % a établi le revenu net à près de 500 millions $ ou 1,51 $ par action comparativement à 595 millions $ ou 1,81 $ l'an dernier.

Le revenu net d'intérêt de la BN a totalisé plus de 972 millions $, soit une progression avoisinant les 10 % sur le revenu net d'intérêt enregistré en 1990. « Sur une base pleinement imposable, précise cette institution, le revenu net d'intérêt représente 2,75 % de l'actif moyen, comparativement à 2,61 % en 1990. Cette amélioration de la marge bénéficiaire est attribuable à la baisse marquée des taux d'intérêt au cours de l'exercice ».

Si réjouissante soit-elle, la progression du bénéfice net de la Banque Nationale n'aura pas été suffisamment prononcée pour permettre à cette institution d'afficher un rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires équivalent à celui de la moyenne de l'industrie. Le rendement obtenu par cette institution aura été en effet de 11 %, une hausse minime de 0,8 % sur le 10,2 % réalisé à la faveur de l'exercice 1990.

Selon les explications fournies, cette banque ne sera pas parvenue à améliorer sensiblement sa performance au chapitre du rendement en raison notamment d'une augmentation d'environ 10 % de la provision pour pertes sur prêts. Celle-ci a totalisé 270 millions $.

Dans le message aux actionnaires, les autorités de cette institution expliquent à ce propos qu'une « portion importante des pertes sur prêts de l'exercice a été encourue aux États-Unis en raison, entre autres, de la mauvaise performance du marché immobilier ».

On se souviendra, à cet égard, que lors du troisième trimestre de l'exercice terminé le 31 octobre dernier la BN avait inscrit pas moins de 100 millions $ au poste dit de provision pour pertes sur prêts. Un 100 millions $ attribuable à la « détérioration » du prêt accordé à la société américaine Unicorp American Corporation.

L'encours brut des prêts souverains est actuellement de 606 millions $, soit un montant indiquant une baisse de 154 millions $ sur l'an dernier « en raison de ventes sur le marché secondaire ». Les « provisions générales sur prêts souverains sont de 352 millions $ ou 58 % des prêts, soit sensiblement le même niveau que l'année précédente. L'encours net des prêts souverains de 254 millions $ représente 18 % de l'avoir des actionnaires ordinaires comparativement à 22 % en 1990 ».

Au poste dit *autres revenus*, la Banque Nationale a enregistré une progression de 7,5 % pour hisser ceux-ci à 471 millions $. Cette amélioration, selon la banque, est attribuable à la forte croissance, non quantifiée, des revenus réalisés par la firme de courtage Lévesque Beaubien Geoffrion, « des opérations de prêts ainsi que des frais de services sur transactions bancaires ».

À la fin de l'exercice, l'actif total de la Banque Nationale était de 36,5 milliards $, soit une faible hausse de 500 millions $ sur l'an dernier. « Les valeurs mobilières ont augmenté de plus de 700 millions $, alors que les prêts ont augmenté de 900 millions $. Près de la moitié de cette hausse provient des prêts hypothécaires ». Au 31 octobre, l'avoir des actionnaires était de plus de 1,8 milliard $ contre 1,7 milliard $ en 1990.

Enfin, on se rappellera que plus tôt cette semaine la Banque de Montréal avait annoncé un bénéfice net de 600 millions $, soit une progression appréciable de 14 % sur l'an dernier. Le rendement sur l'avoir des actionnaires par cette institution a été de 15 %. Quant à l'actif de cette banque, il a fait un bond de 13 % pour s'établir à près de 100 milliards $.

Domtar gèle les salaires de ses cadres et coupe 120 postes à Windsor

Catherine Leconte

DOMTAR a annoncé il y a une semaine à tous ses cadres que leurs salaires resteront à leur niveau actuel en 1992 pour cause de récession. En outre, 120 postes seront supprimés d'ici Noël à son usine de Windsor, près de Sherbrooke, dans le cadre de la vaste restructuration que mène le groupe Domtar depuis deux ans.

Avec cette réorganisation de la production à Windsor, où les effectifs se trouvent réduits d'environ 10 %, « le très gros du travail de restructuration est maintenant fait », a affirmé en entrevue Daniel Hamelin, directeur des relations publiques du groupe. Windsor était en effet la dernière usine où restait à mettre en place la réorganisation générale de ses méthodes et activités, par laquelle Domtar entend améliorer sa productivité.

Cela dit, « c'est un processus continuel, explique M.Hamelin. Il y aura d'autres réajustements à l'avenir au niveau des opérations des usines et des marchés dans certains secteurs, c'est sûr, mais relativement mineurs » par rapport aux licenciements en bloc qui ont été annoncés un peu partout dans le groupe depuis deux ans.

Windsor terminerait donc une longue série à laquelle s'étaient ajoutées récemment les usines de papier fin de Cornwall (150 postes supprimés) et de papier journal de Donnacona (environ 80 postes) et Dolbeau (54).

Parmi les cadres, les effectifs à la fin 1991 seront en baisse de 35 % par rapport à leur niveau de 1989, avant le mouvement de restructuration, a indiqué M.Hamelin. De ce côté, la rationalisation des effetifs sera, selon lui, terminée à la fin de l'année.

La direction va rencontrer aujourd'hui les employés de l'usine de Windsor pour leur exposer en détail les implications de sa décision et « leur demander leur aide pour le programme d'amélioration de la performance qu'il faut maintenant mettre en place », a indiqué en entrevue la responsable des relations publiques de l'usine, Marlène Gauthier.

Dans les conditions présentes de fonctionnement de l'usine et compte tenu de la déprime du marché du papier, Windsor produit à perte : au rythme actuel, les pertes comptables pour l'ensemble de l'année 1991 sont estimées à plus de 100 millions $, a indiqué Mme Gauthier.

La tonne de papier fin du type produit par l'usine de Windsor se vend actuellement entre 600 $ et 800 $, a-t-elle expliqué. À ce prix, « nous avons calculé qu'il fallait absolument réduire nos coûts de production d'environ 150 $ la tonne pour pouvoir rejoindre le groupe des producteurs concurrentiels ».

Les 120 suppressions de postes sont l'une des conditions pour y parvenir, mais la coopération des salariés à la réforme des méthodes de travail en est une autre et cela reste « un grand défi », a-t-elle avoué. « Il y a des usines qui ferment avec des pertes bien inférieures à 100 millions $. Nous, on essaie de continuer à fonctionner. »

Ultramar vendra certains actifs en Indonésie pour réduire sa dette

Robert Dutrisac

C'EST essentiellement en vendant une partie de ses intérêts en Indonésie qu'Ultramar réduira son endettement, une promesse qu'elle a faite à ses actionnaires sous la pression exercée par le prédateur Lasmo.

Comme le prévoit la réglementation britannique, la pétrolière présentait son deuxième document de défense depuis le début de l'offensive de Lasmo et le dernier d'ici l'échéance de l'offre d'échange d'actions du prédateur contre lequel se débat comme diable dans l'eau bénite la direction de la compagnie depuis 38 jours.

Au cours d'une conférence de presse via satellite, le président d'Ultramar Jean Gaulin, à Londres, a présenté un programme de restructuration « plus spécifique » qui a été très bien reçu, a-t-il soutenu, par les analystes et les actionnaires.

Ultramar met en vente le tiers de son intérêt dans le champ pétrolifère Sanga Sanga en Indonésie. La compagnie entend diminuer ainsi sa dette de quelque 500 millions $, ce qui l'approcherait tout près de son objectif de ramener sa ratio dette-avoir en deça de 50 %. Cette vente n'aura aucun effet sur les profits de la compagnie, a signalé M. Gaulin, puisque les revenus tirés à l'heure actuelle de ces actifs équivalent à la charge d'intérêt de la portion de la dette ainsi réduite.

Au Canada, Ultramar est à le recherche d'un partenaire pour ses activités de raffinage. À la suite de la guerre du Golfe, la pétrolière a entamé des discussions avec des pays producteurs de pétrole, notamment le Venezuela, a reconnu M. Gaulin. Le but de l'opération est de réduire les fortes variations des prix du brut sur une longue période. « Les pays producteurs ont trouvé qu'il serait difficile d'accroître leur production. Les financiers leur demandent à qui ils la vendront », a-t-il expliqué, de là l'intérêt des pays producteurs à dénicher des acheteurs à long terme, ce qui pourrait rassurer d'éventuels bailleurs de fonds.

Dans son document de défense, Ultramar a dévoilé une évaluation de ses activités en amont, c'est-à-dire ses activités d'exploration et de production. La firme indépendante Simon-ERC Consulting Services établit à 1,629 milliard de livres (3,25 milliards $) la valeur de ces actifs. Lasmo n'offre donc qu'une valeur nette de quelque 60 millions $ pour deux raffineries et un réseau de 1900 stations-service, avance Ultramar.

Dans un communiqué émis hier, Lasmo soutient que « cette évaluation est insignifiante, compte tenu du fait que le conseil (d'Ultramar) semble incapable de réaliser le potentiel d'Ultramar. Seule Lasmo a la force et la volonté de débloquer la valeur d'Ultramar. » Le prédateur a jusqu'au 5 décembre pour bonifier son offre d'échange d'actions au pair, si elle le souhaite, et les actionnaires d'Ultramar jusqu'au 20 décembre pour déposer leurs actions.

Delmar licencie à LaSalle

Michel Van de Walle

de la Presse canadienne

LA SOCIÉTÉ Delmar Chemicals, qui exploite une usine à LaSalle, au sud-ouest de Montréal, met à pied 25 de ses quelque 50 employés.

Lors d'un entretien téléphonique, le président Jean-Guy Legault a expliqué que les difficultés que traverse l'entreprise sont attribuables aux effets de la loi fédérale C-22 sur les brevets.

Cette entreprise, contrôlée par des intérêts Luxembourgeois, produit des substances chimiques actives pour les sociétés pharmaceutiques.

La loi C-22 garantit aux sociétés pharmaceutiques qui découvrent de nouveaux médicaments l'exclusivité de leur fabrication et de leur mise en marché pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans.

Cet avantage, soutient M. Legault, a fait en sorte que les compagnies de produits génériques, c'est-à-dire celles qui autrefois copiaient dans un laps de temps réduit les découvertes des autres, sont maintenant « radicalement limitées dans leur capacité d'offrir de nouveaux produits ».

Or, puisque Delmar Chemicals produisait des substances principalement pour ces compagnies génériques, son marché a fondu de moitié depuis l'entrée en vigueur de la loi C-22, affirme M. Legault.

La CVMQ interdit encore un autre projet de R-D

LA COMMISSION des valeurs mobilières du Québec a émis une autre ordonnance interdisant la vente d'un abri fiscal relié à la recherche-développement. Il s'agit de la Société de recherche Logitech enr., un projet qui faisait partie de la liste publiée par la CVMQ dans une mise en garde aux investisseurs le 26 novembre dernier. L'organisme interdit aux personnes suivantes, qui ne sont pas inscrites auprès d'elle, de faire la vente de parts dans cette société : Marie-Thérèse Legrand, Pierre Racine, Raymond Blondin, Paul Vianou et Brigitte Larocque.

Au tour du Canada

Une rupture à l'amiable:

conséquences économiques pour le Québec

Une étude de
l'Institut C.D. Howe
par John McCallum et Chris Green de l'Université McGill

Au tour du Canada, un recueil d'études sur la dimension économique du renouveau constitutionnel, examine les relations réciproques qui existent entre la structure économique et l'avenir politique du Canada.

Cette nouvelle étude conclut que les coûts d'une rupture, même à l'amiable, pourraient être élevés pour les Québécois.

Pour une liste gratuite de la série complète, s.v.p. contacter Les Éditions Renouf.

ISBN 0-88806-290-7
9,95$

Renouf

Distribué par
LES ÉDITIONS RENOUF LTÉE.
1294, Ch. Algoma, Ottawa, Ont., K1B 3W8
TEL: (613) 741-4333 FAX: (613) 741-5439

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

PHOTO AP

Mitterrand honore Perez de Cuellar

Le secrétaire général des Nations unies, Javier Perez de Cuellar, a reçu hier des mains du président français, François Mitterrand, la Grande croix de la Légion d'honneur, la plus haute distinction française. M. Perez de Cuellar quittera ses fonctions le 1er janvier prochain.

Le premier ministre togolais demande l'envoi de troupes françaises

d'après AFP et Reuter

LOME — Le premier ministre togolais de transition, M. Joseph Kokou Koffigoh, encerclé depuis hier matin au siège du gouvernement à Lomé par des forces militaires qui ont proclamé le renversement de son gouvernement, a demandé hier soir l'envoi d'urgence de troupes militaires françaises pour l'aider à rétablir l'ordre.

Il a fait cette demande dans une lettre manuscrite qu'il a remise à l'ambassadeur de France à Lomé, M. Bruno Delahaye, et dont le texte a été communiqué à l'AFP par un haut-fonctionnaire togolais se trouvant au siège du gouvernement.

Le premier ministre affirme dans cette lettre, adressée au président François Mitterrand, que les événements de la journée « ont déjà fait plus de 20 morts et des dizaines de blessés ».

M. Koffigoh écrit notamment : « Afin d'éviter que la situation n'échappe totalement à tout contrôle, nous avons besoin d'urgence de la présence militaire des forces armées françaises dans le cadre des accords de coopération qui lient nos deux pays».

Le premier ministre rappelle dans sa lettre que le siège du gouvernement est « encerclé par ces mêmes militaires qui prétendent agir en faveur du président Eyadéma ».

« Si notre demande a une suite favorable, vos forces pourront se retirer dès leur mission accomplie ou sur ma demande », conclut M. Koffigoh.

Pour sa part, le président togolais Gnassingbé Eyadéma a regagné hier la capitale togolaise Lomé, à la suite d'un coup de force militaire.

Des diplomates ont confirmé la mort de huit personnes dans les violences, et ajouté que le bilan était en fait bien plus lourd et pourrait atteindre les 50 morts.

La France a condamné dans la journée le coup d'État des forces armées et renouvelé son appui au processus de démocratisation mené par le gouvernement civil de transition de M. Koffigoh.

« La France condamne le coup de force mené ce matin à Lomé par certains éléments des forces armées togolaises », a déclaré le ministère français des Affaires étrangères dans un communiqué.

« La France renouvelle son appui à un processus de transition démocratique et pacifique. Ce processus doit être conduit par les autorités de transition et doit déboucher sur des élections auxquelles toutes les forces politiques pourront concourir », poursuit le quai d'Orsay dans le communiqué.

En début de journée, des éléments de l'armée se sont emparés du bâtiment de la radio et ont diffusé des communiqués annonçant que le premier ministre, installé au pouvoir par une conférence nationale sur la démocratisation en aout, avait été destitué.

De violents combats se sont déroulés dans le nord de la capitale, dans un quartier où vivent de nombreux membres de l'ethnie d'Eyadéma, les Kabye. On ignorait dans l'immédiat qui étaient les victimes des combats et la situation restait confuse dans la ville, ont déclaré des habitants et des diplomates.

Les soldats ont demandé au président Eyadéma, qui s'est vu privé de l'essentiel de ses pouvoirs par la conférence nationale cet été, de nommer un nouveau chef de gouvernement et de lever l'interdiction, annoncée dimanche, de l'ancien parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple togolais (RPT).

« Nous maintiendrons cette position jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit constitué », disait le communiqué des militaires.

Le premier ministre a déclaré que l'intervention militaire équivalait à un coup d'État et a demandé aux forces démocratiques du pays de le soutenir.

Les liaisons téléphoniques et télex entre le Togo et le reste du monde étaient coupées dans la journée. Les putschistes ont fait savoir que l'aéroport international, les ports maritimes et les frontières terrestres étaient fermés.

Pratiquement toutes les banques, tous les magasins et services étaient aussi fermés dans la capitale.

Le Togo a été touché à plusieurs reprises par des troubles dans les 25 dernières années. Gnassingbé Eyadéma est parvenu au pouvoir lors d'un putsch en 1967. Une série d'attentats à la bombe avait secoué la capitale en 1985 et, en 1986, 26 personnes avaient été tuées dans une tentative de renversement d'Eyadéma.

En avril dernier, à la suite de violentes manifestations, les corps d'au moins 20 jeunes gens avaient été découverts dans un lagon de Lomé. Les coupables n'ont jamais été démasqués, mais nombreux sont ceux qui soupçonnent l'armée.

La coalition polonaise favorable à un cabinet non partisan

VARSOVIE (Reuter) — Soucieuse de convaincre le président Lech Walesa qu'elle peut former un gouvernement stable, la coalition parlementaire de centre droit en Pologne s'est prononcée hier en faveur d'un cabinet dépassant les clivages partisans.

« Nous devrions pouvoir créer un gouvernement d'experts qui aurait une base politique aussi large que possible », a déclaré à la presse Jan Olszewski, dont les cinq partis de la coalition souhaitent la nomination au poste de premier ministre pour succéder à Jan Krzysztof Bielecki.

Lech Walesa s'oppose à sa candidature et juge que la coalition, qui s'est affirmée cette semaine comme la principale force de la Diète (Chambre basse) issue des élections du mois dernier, ne dispose pas d'un soutien suffisant parmi les 29 partis représentés à la chambre.

En proposant une base élargie pour le nouveau gouvernement, la coalition espère obtenir une majorité à la Diète, où elle détient moins de la moitié des 460 sièges.

« Ce gouvernement sera au-dessus des partis, c'est-à-dire qu'il ne reposera pas sur le principe de la désignation des ministres par des partis ou de la répartition des ministères entre les partis », a déclaré Jan Olszewski.

Les Arabes acceptent de se rendre à Washington

d'après Reuter et AFP

JÉRUSALEM — Les négociateurs arabes ont accepté la proposition américaine de reprendre le 4 décembre à Washington les pourparlers sur la paix au Proche-Orient mais Israël, qui demande un report de cinq jours de la réunion, espère de cinq jours compromis avec les États-Unis.

Les délégations syrienne, jordano-palestinienne et libanaise, qui ont participé le mois dernier à la conférence de Madrid, ont annoncé qu'elles se rendraient dans la capitale américaine à la date proposée, que les Israéliens soient présents ou non.

L'OLP a officiellement accepté que les Palestiniens participent aux négociations bilatérales, a annoncé à Tunis le porte-parole de la centrale palestinienne.

Ahmed Abderrahman a précisé à Reuter que la décision avait été prise dans la nuit de mercredi à hier à l'issue d'une réunion extraordinaire de la direction palestinienne sous la présidence de Yasser Arafat.

L'OLP souhaite en outre que l'administration américaine examine l'octroi de facilités aux membres de l'OLP pour se rendre à Washington dans une « optique tendant à faciliter le succès des négociations ».

Prié de dire si ces facilités constituaient une condition préalable, le porte-parole de l'OLP a répondu par la négative : « Un souhait n'est pas une condition », a-t-il dit.

Les Israéliens veulent que les discussions reprennent au Proche-Orient ou dans un pays proche, par exemple à Chypre. Ils ont finalement accepté mercredi de se rendre à Washington, mais pas avant le 9 décembre, avançant des problèmes de préparation pour leurs trois délégations.

« Nous ne disons pas que nous n'irons pas (à Washington). Nous ne disons pas que nous boycottons. Nous disons que nous avons besoin de quelques jours supplémentaires de préparation », a expliqué Benjamin Netanyahu, un proche de Yitzhak Shamir.

« Nous avons trois délégations — pas une seule — et nous parlons de questions qui touchent à la survie meme de notre État. On ne peut pas en dire autant pour les autres, les délégations arabes », a-t-il ajouté.

Les Israéliens exigent aussi que les pourparlers de Washington se limitent à fixer un nouveau lieu de rendez-vous, cette fois-ci au Proche-Orient une idée que la Syrie a de nouveau rejetée hier.

« J'espère que nous parviendrons à une sorte de compromis », a déclaré Yossi Ben Aharon, conseiller du premier ministre Yitzhak Shamir, qui s'est toutefois étonné que les États-Unis avancent des propositions pour résoudre le conflit israélo-arabe alors que les parties sont engagées dans un processus de discussions bilatérales.

De source diplomatique, on précise que Washington, en lançant les invitations pour le 4 décembre, a pour la première fois avancé plusieurs idées sur un règlement pacifique du conflit, suggérant notamment des discussions sur l'évacuation par les Israéliens du plateau du Golan, pris à la Syrie en 1967.

Israël considère que le contrôle de ce plateau stratégique est nécessaire à sa sécurité.

Plusieurs voix se sont élevées dans l'État hébreu pour critiquer l'attitude d'Yitzhak Shamir, accusé d'utiliser des questions de procédure pour faire traîner les choses et gagner du temps avant d'être contraint d'aborder la délicate question des concessions territoriales.

Reuven Merhav, ancien directeur général du ministère des Affaires étrangères, a suggéré qu'Israël envoie un représentant à Washington avant le 9 décembre pour assurer au moins une certaine présence à la table de négociation.

Pour lui, une absence totale des Israéliens serait une erreur, car l'État hébreu a plaidé pendant des années pour l'ouverture de négociations directes avec ses voisins arabes.

Élections en Haïti

d'après Reuter et AFP

PORT-AU-PRINCE — Le gouvernement provisoire en place en Haïti depuis le renversement par l'armée du président Jean-Bertrand Aristide a fait savoir hier qu'une élection présidentielle se tiendrait le 6 janvier prochain.

L'annonce en a été faite par le premier ministre provisoire, Jean-Jacques Honorat qui a, par ailleurs, qualifié de raciste l'embargo décrété par l'Organisation des États américains (OEA) après l'éviction du président Aristide, le 30 septembre.

En dépit de cet embargo, un petit pétrolier libérien a accosté hier à Port-au-Prince chargé, dit-on dans les milieux diplomatiques.

Ce tanker, dont on ignore la provenance, transporte des produits pétroliers (essence, gas-oil et kerosene) pour approvisionner pendant plusieurs semaines le marché intérieur haïtien, selon des informations obtenues de bonne source.

Le carburant sera en vente dans les stations services à partir d'aujourd'hui, a annoncé l'Association nationale des distributeurs de produits pétroliers haïtiens (ANADIPP), alors que seulement moins de 5 % du parc automobile du pays circule encore à cause de la pénurie d'essence.

Un garde côte de la marine des États-Unis a inspecté le navire à la limite des eaux internationales. Selon des sources informées, le connaissement présenté était en conformité avec la législation américaine sur l'embargo voté par l'OEA.

GAGNEZ L'UNE DES SIX FINS DE SEMAINE D'ÉVASION POUR TOUTE LA FAMILLE À HULL/OTTAWA

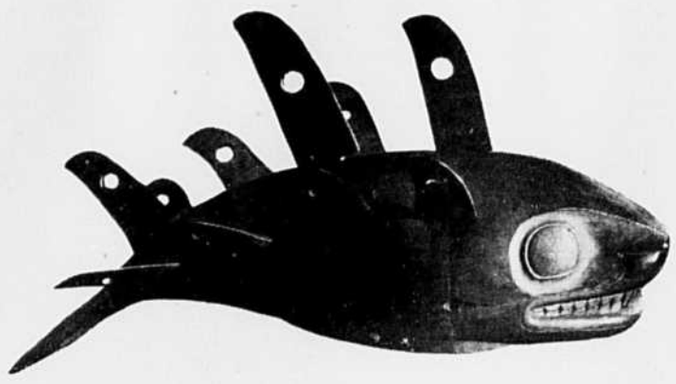

et...

- Visitez l'exposition « Un carrefour intercontinental » au Musée canadien des civilisations à Hull
- Retracez l'épopée des Autochtones de la Sibérie et de l'Alaska.
- Voyez plus de six cent artefacts rares dont la majeure partie n'a jamais été exposée en Amérique du Nord.
- Voyez les « Rolling Stones at the Max » sur l'écran IMAX du CINÉPLUS.

Chaque prix comprend le transport aller-retour par autobus de Montréal à Ottawa, l'hébergement pour deux nuits le vendredi et le samedi pour deux adultes et deux enfants dans l'un des hôtels participants, deux petits déjeuners pour quatre personnes à votre hôtel, l'entrée pour 4 personnes au Musée canadien des civilisations, le dîner pour quatre personnes à la cafétéria Asticou, du Musée ainsi que 4 billets pour les « Rolling Stones at the Max », au CINÉPLUS.

Le tirage aura lieu, vendredi le 20 décembre 1991 à midi. Les six forfaits à gagner se répartissent de la façon suivante: 2 prix les 10 et 11 janvier 1992 à l'Hôtel Plaza de La Chaudière et au Quality Inn. 2 prix les 17 et 18 janvier 1992 à l'hôtel Ramada et au Radisson. 2 prix les 24 et 25 janvier 1992 à l'hôtel Doral Inn et au Skyline Hotel.

Hôtel Plaza de la Chaudière (819) 778-3880
Quality Inn (819) 770-8550
HÔTEL RAMADA 1-800-567-9607
Radisson 1-800-333-3333
Doral Inn Hotel 1-800-26-DORAL
SKYLINE HOTEL 1-800-567-3600
Voyageur Départ toutes les heures (514) 842-2281
LE DEVOIR
MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS / CANADIAN MUSEUM OF CIVILIZATION

Veuillez remplir le coupon de participation ci-dessous et retournez-le à:

Concours: « Carrefour »
Le Devoir
211 rue Saint-Sacrement
Montréal, (Québec) H2Y 1X1

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____

Code postal: _____ Tél. (Dom.): _____ Tél. (Bur.): _____

Les prix ne sont pas transférables ni échangeables. La valeur moyenne d'un forfait est de 488$. La valeur totale des prix est de 2,928$. Les gagnants seront avisés par téléphone et recevront leurs prix par la poste. Les photocopies ou fac-similés ne sont pas acceptés. Le concours s'adresse à tous à l'exception des employés du journal Le Devoir, du Musée canadien des civilisations, de Voyageur, CINÉPLUS, ou des hôtels participants ou leur famille immédiate.

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 août 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à WEST COAST GYM INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 12e jour de novembre 1991, sous le numéro 4447912.

Ce 20e jour de novembre, 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 octobre, 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J.B.L. TRAVEL (1977) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 29e jour d'octobre 1991, sous le numéro 4443705.

Ce 20e jour de novembre, 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-02-040318-912
COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
PRÉSENT
CREDIT TRANS-CANADA LTÉE,
Partie demanderesse
c.
GLEN ROBINSON,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à M. Glen Robinson de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de M. Glen Robinson.
Lieu: Montréal
Date: Le 19 novembre 1991
MARIE-HÉLENE BÉLISLE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-200450-918
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVORCES
MARISE MONDESIR,
Partie demanderesse
-vs-
HUBEHRMANN REGISME,
Présentement de domicile inconnu;
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, HUBEHRMANN REGISME, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie de la déclaration en divorce a été laissée à la Division des divorces du district de Montréal, à son intention.

QUE HUBEHRMANN REGISME PRENNE DE PLUS AVIS qu'à défaut de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre la partie défenderesse.
MONTRÉAL, le 21 novembre 1991
MARIE-HÉLENE BÉLISLE, P.A.
MES BOISCLAIR DESY LAFORTUNE & FUOCO,
11441 Lacordaire, # 450,
Montréal-Nord, Qué.,
Procureurs de la partie demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-003809-911
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
BEVERLY WHITE,
Partie demanderesse
c.
RANSFORD NATHANIEL PERRY,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à RANSFORD NATHANIEL PERRY, de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St- Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la Déclaration a été remise au greffe à l'intention de M. RANSFORD NATHANIEL PERRY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 22 NOVEMBRE 1991
MARIE-HÉLENE BÉLISLE
Protonotaire-adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-189584-901
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire adjoint
JOSEPH ZACWIEJA,
Partie demanderesse
c.
MARIA QUINTERO,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARIA QUINTERO de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Palais de Justice de Montréal, salle 1.100, dans les 15 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la Requête pour autorisation de vendre la résidence familiale a été remise au greffe à l'intention de MARIA QUINTERO.
Lieu: Montréal
Date: Le 27 novembre 1991
MICHEL MARTIN

PRENEZ AVIS que la Compagnie BERNLEY ENTERPRISES LTD. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 26 octobre 1991.
MONDOR, FOURNIER
Les procureurs de la compagnie.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 11 septembre 1991 par lequel BONNETERIE MOVIE STAR LTÉE a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 8 novembre 1991, sous le numéro 4447196.
Banque de Montréal,
le 13 novembre 1991

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que Luigi Turco, connu sous le nom de GINO TURCO, résidant au 6978, rue Boyer à Montréal, a présenté une requête en changement de nom aux fins de s'appeler désormais GINO LUIGI TURCO.
Le requérant est célibataire et sans enfant et personne n'aura donc à modifier son nom suite à cette requête.
MONTRÉAL, CE 18 NOVEMBRE 1991
LAMY, TURBIDE, LEFEBVRE
PROCUREURS DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-039827-915
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
c.
JACQUES BELDENT,
CLAUDIA BELDENT ET HUGUETTE BELDENT,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à JACQUES BELDENT, CLAUDIA BELDENT ET HUGUETTE BELDENT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1,100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de JACQUES BELDENT, CLAUDIA BELDENT ET HUGUETTE BELDENT.
Lieu: Montréal
Date: 26 novembre 1991
MICHEL MARTIN
Me Michel Poirier
Mes Parent & Ass.
2 Complexe Desjardins, 24ième étage
Montréal.

Avis est, par les présentes, donné que "CORPORATION INVESTISSEMENT LEHAR" demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
MONTRÉAL, le 25 novembre 1991.
GURMAN AUMAIS & ROITER
Procureurs.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-200463-911
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MARIE-AURÉLIE DORICENT
Partie demanderesse
c.
MARC VENEL CHERY,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARC VENEL CHERY, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de la Déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. MARC VENEL CHERY.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 NOVEMBRE 1991
MARIE-HÉLENE BÉLISLE

AVIS PUBLICS (676 C.C.)
Avis est par les présentes donné que dame HELEN HAMMNETT (FENTON), femme au foyer, domiciliée à 303 - 1184 Esquimalt Road, Victoria, Colombie-Britannique, et dame LYNN FENTON, commis libraire, domiciliée à 1160 rue Richardson, app. 4, Victoria, Colombie-Britannique, respectivement épouse séparée judiciairement de biens et fille du défunt RONALD FENTON, en son vivant domicilié au 8917 boulevard LaSalle, appartement 332, en la ville de LaSalle, Québec, où il est décédé le 6 juillet 1991 sans testament , ont accepté la succession dudit RONALD FENTON, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Me Isabelle Garneau, notaire, 5835 Avenue Verdun, bureau 302, Verdun, Québec, daté le 6 novembre 1991, et enregistré à Montréal le 22 novembre 1991 sous le numéro 4450904.
Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Isabelle Garneau, notaire et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.
Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.
Donné à Verdun, ce 26 novembre 1991
ISABELLE GARNEAU
notaire et procureur

AVIS est par les présentes donné que NATHALIE VENDETTE, présentement étudiante, domiciliée et résidant au 7345 rue Berri en les cité et district de Montréal, H2R 2G6, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de NATHALIE BÉLANGER.
MONTRÉAL, ce 26 novembre 1991
Me GÉRARD SOUMEILLANT, avocat.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que Yure Jacques Marko Filion, domicilié et résidant au 620, rue Bruno, à Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin de changer son nom en celui de Yure Jacques MESIC.
Laval, le 19 novembre 1991.
Me ANDRÉ BÉLISLE
SASSEVILLE, BÉLISLE & CENTOMO
2525 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
BUREAU 370
LAVAL (Québec) H7T 1S9

1480-2664 QUÉBEC INC.
AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie 1480-2664 Québec Inc. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 19 octobre 1991.
POULIOT MERCURE
Procureurs de la compagnie.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-021147-918. COPP GRAPHICS, Demanderesse, -vs- MIKE TOLINO, (Titan Printing), Défendeur. Le 11 décembre 1991, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au 1283, 100ième Avenue, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause consistant en: 1 laveuse/sécheuse de marque G.E. Médaillon 850; 1 mobilier de salon en cuir beige, 2 morceaux; 1 unité murale beige et noire, 4 sections; 1 four micro-ondes de marque Sanyo. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier, DE L'ETUDE: PELLETIER BERNIER & MARTIMBAULT, HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4J 2V6. TEL: 647-6400. Longueuil, le 27 novembre 1991.

CENTRE HOSPITALIER SAINTE-JEANNE-D'ARC
AVIS PUBLIC
SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION
La séance publique d'information du Centre hospitalier Sainte-Jeanne-d'Arc, 3570 rue St-Urbain à Montréal, se tiendra le **JEUDI 19 DÉCEMBRE 1991 à 14h30** à la salle communautaire de l'établissement (rez-de-chaussée).

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites **avant 16h00** pour publication (2) deux jours plus tard.
Publications du lundi:
Réservation avant **midi (12h) le vendredi.**
Publications du mardi:
Réservation avant **16h00 le vendredi.**
Pierrette Rousseau,
tél.: **286-1200**

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Attentat à Belfast

BELFAST (Reuter) — Sept personnes ont été blessées hier par l'explosion d'une voiture piégée devant un hôtel du centre de Belfast, à quelques heures de la visite de la duchesse d'York. L'Armée républicaine irlandaise avait prévenu vingt minutes à l'avance de l'explosion de l'engin. Mais la police a dit que ce laps de temps n'avait pas permis d'évacuer totalement le quartier, à une heure où les employés étaient nombreux à se rendre à leur travail. La plupart des blessés souffrent de coupures dues à des éclats de verre. Une seconde bombe a explosé sans faire de victime devant le Palais de Justice de Belfast, fréquente cible des attentats de l'IRA. Par ailleurs, un prisonnier protestant touché le week-end dernier lors d'un attentat à la bombe de l'IRA contre la prison Crumlin Road de Belfast est décédé hier à l'hôpital des suites de ses blessures. La police a en outre retrouvé le corps d'un soldat enlevé mardi par l'IRA.

Brasilia crée une réserve

SAO PAULO (Reuter) — Le Brésil va créer une vaste réserve au coeur de la jungle amazonienne pour permettre aux 700 Indiens de la tribu Menkragnotire de préserver leur mode de vie traditionnel, a déclaré hier le gouvernement. Leur territoire s'étendra sur cinq millions d'hectares dans l'État de Para, dans le nord du pays, et dans celui du Mato Grosso, dans le centre, a précisé Sidney Possuelo, directeur de la FUNAI, l'agence gouvernementale pour les Indiens. « Il faut que leur univers soit gardé intact. Si on le modifie ou si on le supprime, leur culture est condamnée, a-t-il dit. Il y a 180 tribus indiennes différentes au Brésil. Nous continuons à travailler pour définir des zones pour plus de 100 d'entre elles », a-t-il ajouté. Le mois dernier, le président Fernando Collor de Mello a approuvé un projet concernant la création de plus de 70 zones réservées s'étendant sur 17,3 millions d'hectares, dont une région de 9,4 millions d'hectares destinée aux 9000 Indiens Yanomami qui vivent à la frontière du Brésil et du Venezuela. Au total, 90 millions d'hectares, soit 10 % du territoire brésilien, sont considérés comme des terres indiennes, bien qu'ils n'aient pas été officiellement reconnus comme telles.

Mission à Timor

PARIS (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar a indiqué mercredi qu'il comptait envoyer une mission à Timor pour enquêter sur le massacre de dizaines de manifestants par les troupes indonésiennes le 12 novembre dernier à Dili (Timor-est). Interrogé à sa sortie de l'Élysée, à l'issue d'un déjeuner avec le président François Mitterrand, sur le fait de savoir si l'ONU envisageait d'envoyer une mission sur place, M. Perez de Cuellar a répondu « oui oui ». Il n'a pas donné d'autre précision. Le 12 novembre, des soldats indonésiens ont tiré sur 3500 personnes participant à une cérémonie en mémoire d'un jeune indépendantiste est-timorais.

Des troupes autour de la capitale ossète

MOSCOU (AFP) — Les troupes géorgiennes continuent de se concentrer autour de Tskhinvali, dans des manoeuvres qui laissent prévoir une éventuelle attaque sur la capitale de l'Ossétie du Sud, a annoncé hier l'agence Interfax citant les services de renseignements militaire stationnés dans la région. Environ 17 000 hommes, muni de 60 unités d'équipements militaires dont des véhicules blindés et des chars, encerclent la ville, selon la même source. L'Ossétie du Sud, territoire situé au nord de la Géorgie (Caucase), a proclamée unilatéralement hier son statut de république indépendante de la Georgie, et nommé Znaour Gassiev président du Parlement de la république. Le Parlement local qui a instauré l'état d'urgence dans la région a également décrété la mobilisation générale en Ossétie du Sud. Des informations avaient fait état la semaine dernière de la volonté de la direction georgienne de lancer une attaque massive sur la capitale ossète, mais avaient été démentie par Tbilissi. L'Ossétie du Sud revendique son indépendance et son rattachement à l'Ossétie du Nord, région autonome de la Fédération de Russie. Opposé à ces visées séparatistes, le président géorgien Zviad Gamsakhourdia, qui ne reconnaît pas la réalité ossète en Géorgie, a aboli en décembre dernier le statut d'autonomie de l'Ossétie du Sud et imposé l'état d'urgence. Depuis, des formations armées ossètes et géorgiennes s'affrontent dans une guérilla qui a fait plusieurs centaines de morts et de disparus et des dizaines de milliers de réfugiés. Les combattants géorgiens imposent en outre depuis plusieurs mois un blocus économique sur Tskhinvali.

Sihanouk rassure les Cambodgiens sur la paix

Le gouvernement se réunira en Thaïlande avec les Khmers rouges

PHNOM PENH (AFP) — Le prince Norodom Sihanouk a estimé hier à Phnom Penh que le plan de paix de l'ONU au Cambodge n'avait pas échoué, en dépit du départ précipité de la capitale la veille des dirigeants Khmers rouges menacés d'être lynchés par la foule.

Le plan de paix « n'est pas un échec, il n'a pas échoué », a affirmé le prince, qui a souhaité que les dirigeants khmers rouges Khieu Samphan et Son Senn reviennent bientôt à Phnom Penh.

« Ils reviendront le jour ou Hun Sen (le premier ministre de Phnom Penh) pourra donner une garantie solide et sérieuse pour leur sauvegarde », a precisé le prince à des journalistes.

Le plan de paix signé à Paris en octobre dernier a semblé menacé mercredi lorsque ces deux dirigeants ont quitté la capitale pour Bangkok apres que M. Khieu Samphan eut été menacé de lynchage, le jour de son retour à Phnom Penh, par une foule en colère.

Or leur présence est essentielle pour le fonctionnement du Conseil national supreme (CNS), qui regroupe des représentants de chaque faction belligrante. MM. Khieu samphan et Son Sen sont les deux représentants des Khmers rouges au CNS.

Le prince Sihanouk a annoncé que le CNS se réunirait à Pattaya, en Thaïlande, le 3 décembre avec la participation des Khmers rouges. « Maintenant qu'il n'y a plus de Khmers rouges à Phnom Penh, nous devons aller à Pattaya », a dit le prince, qui préside le CNS.

Les représentants à Phnom Penh des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU — États Unis, URSS, Chine, France et Grande-Bretagne — auteurs du plan de paix, ont convenu le même jour que ces pays devaient assister à la réunion.

« Il faut que les Accords de Paris soient bien appliqués, et pour cela il faut que le CNS fonctionne bien », a estimé l'un de ces diplomates.

« Tout le monde a décidé de minimiser ce qui s'est passé hier afin de poursuivre le processus de paix », a estimé un autre diplomate.

Dans une émission de leur radio captée à Bangkok, les Khmers rouges eux mêmes ont minimisé l'incident et annoncé qu'ils observeraient strictement le plan de paix.

À propos de réunions du CNS à Phnom Penh, le premier diplomate a souligné qu'il s'agissait aussi « d'une condition très necessaire pour le bon fonctionnement des accords ».

Ces derniers prévoient que le CNS assumera la souveraineté du pays lors d'une période de transition pendant laquelle l'ONU doit notamment prendre en charge partiellement l'administration du pays, surveiller le cessez-le-feu, le désarmement des factions et organiser des élections générales.

« Il est possible qu'il y ait des consultations à New York pour accélerer » la mise en place de l'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge (APRONUC), a estimé le même diplomate.

La manifestation anti-Khmers rouges de mercredi a été le point d'orgue de ce qu'un diplomate occidental a estimé être une tentative de marginalisation des Khmers rouges.

Le gouvernement de Phnom Penh, qui a reconnu en effet avoir organisé une manifestation contre le retour de M. Khieu Samphan, a affirmé depuis qu'il n'avait pas prévu qu'elle irait aussi loin.

Depuis son retour apres 13 années d'exil, l'ancien monarque et le régime de Phnom Penh ont annoncé un certain nombre de mesures — alliance politique et gouvernement de coalition, reconnaissance par Phnom Penh du prince comme chef de l'État et listes communes aux élections — qui vont toutes dans le sens d'un isolement des Khmers rouges.

Ces derniers, responsables de la mort de centaines de milliers de personnes pendant qu'ils étaient au pouvoir entre 1975 et 1979, ont constitué le principal mouvement de l'opposition armée au régime mis en place à Phnom Penh par le Vietnam après que son armée eut renversé les Khmers rouges.

PHOTO AP

Le flot de réfugiés haïtiens grossit

Le flot de réfugiés haïtiens cherchant à atteindre les côtes américaines grossit de jour en jour et en l'espace d'un mois il a atteint 5380 personnes, ont déclaré hier les garde-côtes américains. Dans la nuit de mercredi à hier, ils ont arraisonné trois petits bateaux transportant au total 205 réfugiés de la mer haïtiens. Le nombre de réfugiés est si important que les autorités américaines ont ouvert un camp spécial (photo) sur leur base navale de Guantanamo, à la pointe orientale de Cuba.

Paris menace de rompre avec Tripoli

Attentats aériens : la Libye invite des experts occidentaux

d'après AFP et Reuter

PARIS — Le ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, a indiqué hier à des familles de victimes que la France romprait ses relations diplomatiques avec la Libye si la responsabilité de Tripoli était prouvée dans l'attentat contre un DC-10 de la compagnie UTA en 1989.

M. Dumas a déclaré que « si la justice mettait en cause la responsabilité (du dirigeant libyen, le colonel Mouammar Kadhafi), il y aurait rupture des relations diplomatiques et des sanctions en conséquence », a affirmé Mme Françoise Rudetzki, présidente de l'association SOS-Attentat, à l'issue d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Daniel Bernard a déclaré que « s'il est démontré par l'enquête et le procès qui aurait lieu l'implication du gouvernement (libyen), Paris en tirerait toutes les conséquences ». Prié de dire si Paris irait jusqu'à rompre les relations diplomatiques, il a répondu : « bien sûr ».

Le chef de la diplomatie française a reçu hier différentes associations de défense des victimes d'attentats, en particulier SOS Attentat, qui avaient demandé à s'entretenir avec lui dans le cadre de l'enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA.

La France avait publié mercredi un communiqué invitant la Libye à coopérer immédiatement et efficacement avec la justice française pour établir la vérité, de « lourdes présomptions de culpabilité » pesant sur des ressortissants libyens dans l'affaire du DC-10 d'UTA, qui a fait 171 morts. Parallèlement, Paris, Londres et Washington, dans un communiqué commun, sommaient Tripoli d'accéder aux demandes des justices française, britannique et américaine dans l'affaire du DC-10 et d'un autre attentat contre un Boeing de la Pan Am en décembre 1988.

« Nous voyons la nécessité de clarifier les choses rapidement, a déclaré à ce sujet M. Bernard. C'est aussi l'intérêt du gouvernement libyen. Le comportement de celui-ci permettra très vite d'apprécier si la coopération souhaitée vient à se matérialiser », a-t-il ajouté.

Il a rappelé que M. Dumas avait convoqué l'ambassadeur de Libye en France la semaine dernière pour « lui faire connaître la volonté des autorités françaises de mener les enquêtes jusqu'à leur aboutissement ». M. Dumas « a une nouvelle fois fait connaître notre disposition particulièrement ferme » au représentant libyen marcredi, a ajouté le porte-parole.

Comme on lui demandait si la raison d'État ne risquait pas d'être invoquée dans cette affaire, Mme Rudetzki a déclaré : « On nous a dit qu'il n'en serait plus question, qu'il ne serait plus question de page tournée dans cette affaire ». Lors d'une rencontre à Alger, fin octobre, des pays de la Méditerrannée occidentale, M. Dumas avait souligné à propos de la Libye qu'il fallait savoir tourner la page.

Mme Rudestzki a déclaré ne pas savoir ce qui a fait changer d'avis le gouvernement français, ajoutant toutefois : « Je pense que 440 morts, celà pèse pour des États démocratiques ».

Par ailleurs, Tripoli a invité hier les experts juridiques arabes et occidentaux à se rendre en Libye pour enquêter sur son rôle dans l'attentat contre un Boeing de la PanAm au-dessus de la ville écossaise de Lockerbie fin 1988.

« La Libye se félicite de la possible venue d'une commission de responsables juridiques arabes et internationaux pour suivre les progrès de l'enquête », a déclaré le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué repris par l'agence JANA.

Le juge Ahmed Taher al-Zawi, chargé de l'enquête sur les deux ressortissants libyens, a par ailleurs demandé à Londres et Washington de lui donner accès aux documents mettant en cause Tripoli dans l'attentat de Lockerbie, ajoute JANA.

Le ministère des Affaires étrangères, précise JANA reçue à Chypre, étudie les déclarations publiées mercredi par Londres, Paris et Washington demandant à la Libye qu'elle démontre par des actes concrets qu'elle renonce au terrorisme.

Dans son communiqué, Tripoli rappelle que la Libye rejette « toutes les formes de terrorisme ».

Le numéro un libyen Mouammar Kadhafi, lors d'une interview enregistrée mercredi pour la chaîne italienne Télé-Monte-Carlo, a répondu qu'il ne pouvait pas extrader les deux hommes car « il n'existe pas de traité d'extradition entre nous et l'Amérique ou la Grande-Bretagne ».

Il a ajouté qu'il n'y avait pas de véritable raison d'accuser les deux Libyens, et que de toute façon, l'un d'eux n'avait pu être localisé.

Mouammar Kadhafi a fait hier une visite-surprise de trois heures en Égypte pour rencontrer le président Hosni Moubarak et discuter des exigences américaines et britanniques, a-t-on appris de source autorisée au Caire.

Wellington engage la procédure d'extradition contre un agent français

WELLINGTON (Reuter) — La police néo-zélandaise a engagé la procédure d'extradition de Gérald Andriès, recherché pour meurtre dans le cadre de l'affaire du *Rainbow Warrior*, navire-amiral de l'organisation écologiste Greenpeace, coulé en 1985 dans le port d'Auckland par des agents des services secrets français.

Également connu sous le nom d'Éric Audremer ou Éric Audrenc, Gérard Andriès a été arrêté samedi dernier à Bâle où il se trouve en détention. La Suisse a déclaré que rien ne s'opposait en principe à son extradition vers la Nouvelle-Zélande.

Mais le premier ministre néo-zélandais, Jim Bolger, qui s'est rendu en visite en France le mois dernier dans le cadre d'un long processus de réconciliation entre les deux pays, a demandé mardi que l'on conserve son sang-froid dans cette affaire.

« Voyons tout d'abord s'il existe des raisons suffisantes pour ramener cette personne en Nouvelle-Zélande, ensuite il nous faudra voir si un juge et un jury néo-zélandais inculpent cette personne, et alors le tribunal devra déterminer ce qui se passera », a-t-il dit.

« Nous ne devons en aucun cas faire de cela une opération médiatique ou politique », a souligné le premier ministre.

Dans les milieux d'affaires néo-zélandais, on redoute les pressions que la France pourrait exercer pour entraver les exportations de produits agricoles — viande et beurre notamment — au sein de la CEE en cas de procès de Gérard Andriès.

« Ce n'est vraiment pas le moment de relancer l'affaire du Rainbow », souligne Owen Jennings, président de la Fédération des agriculteurs néo-zélandais.

Dans les milieux politiques à Wellington, on souligne que le premier ministre juge crucial pour l'économie néo-zélandaise une réforme de la politique agricole commune de la CEE dans le cadre des négociations du GATT. Or, une telle réforme ne peut se faire sans le soutien de la France.

Pour toutes ces raisons — et bien que l'opinion publique néo-zélandaise soit favorable à un procès de Gérard Andriès — de nouvelles poursuites sont jugées inopportunes.

Le *Rainbow Warrior* avait été coulé alors qu'il allait entamer une campagne contre les essais nucléaires dans l'atoll de Mururoa en Polynésie française.

Cet attentat avait coûté la vie à un photographe de Greenpeace, le Portugais Fernando Pereira.

L'affaire du *Rainbow Warrior* avait provoqué une vive émotion en Nouvelle-Zélande et continue de peser sur les relations entre Paris et Wellington, malgré l'amélioration enregistrée depuis lors, notamment à l'occasion de la visite effectuée au début de l'année par Michel Rocard, alors premier ministre.

De source militaire française, on a précisé qu'au moment de son arrestation Gérald Andriès, adjudant-chef des parachutistes d'infanterie de marine, était « détaché en stage de reconversion pour la vie civile ». Il était sur le point de prendre sa retraite, a-t-on ajouté.

Les écologistes belges entreraient au gouvernement

BRUXELLES (Reuter) — Les écologistes belges qui, avec l'extrême-droite, sont les grands vainqueurs des élections législatives de dimanche dernier, pourraient participer au prochain gouvernement pour faire la politique autrement.

Certains partis de la coalition sortante entre socialistes et sociaux-chrétiens, qui a subi une cuisante défaite électorale, envisagent d'élargir leur majorité aux Verts, ce qui constituerait une première dans le monde.

Les écologistes allemands, pionniers en ce domaine, n'ont en effet participé qu'à des gouvernements régionaux.

Guy Spitaels, président du Parti socialiste francophone (PS), et Philippe Maystadt, ministre des Finances wallon et social-chrétien, ont dit vouloir montrer aux électeurs que leur message avait été entendu par la classe politique.

Jean-Maurice Dehousse, l'une des principales personnalités du PS, a même estimé que le roi Baudouin devrait nommer un « informateur » écologiste pour sonder les formations politiques afin de former un gouvernement.

Le monarque belge reçoit cette semaine les présidents de tous les partis, sauf ceux d'extrême-droite, frappés d'ostracisme en dépit de leurs excellents résultats — 7,7 % au niveau national — avant de nommer cette personnalité.

Les écologistes flamands et wallons, qui ont obtenu 10 % des voix, record mondial, ne sont cependant pas prêts à servir de caution à des partis politiques traditionnels en proie au doute depuis le vote-sanction dont ils ont été les victimes.

« Nous avons toujours dit que nous étions prêts à prendre nos responsabilités », a déclaré Jacky Morael, député wallon d'Ecolo, qui en est le président officieux.

« Nous sommes la seule force politique démocratique qui ait enregistré de bons résultats, il est donc normal que l'on envisage de nous confier une mission ou de nous demander de participer au gouvernement », a-t-il dit à Reuter.

« Mais c'est risqué. Tout l'enjeu pour notre mouvement sera de peser les risques et les avantages d'une telle participation, alors que les conditions ne sont pas bonnes », a-t-il ajouté.

La crise politique, envenimée par les incessantes querelles entre Flamands et Wallons, est en effet profonde et le prochain gouvernement sera soumis à de multiples pressions.

Guy Spitaels n'a en outre pas caché qu'il souhaitait confronter les écologistes aux réalités du pouvoir dans l'espoir de prouver qu'il est plus facile de proposer des réformes que de « faire la politique autrement », comme l'affirme leur slogan.

Jacky Morael, un Liégois de 31 ans, s'est dit conscient de ces arrière-pensées. « Mais ce serait un manque total de responsabilité de notre part de rester murés dans l'opposition », a-t-il souligné.

Les écologistes flamands et wallons disposent d'atouts sur les autres formations politiques. « Nous sommes écolos avant d'être Flamands, Wallons ou Bruxellois », a-t-il précisé.

À l'inverse de toutes les autres familles politiques belges, *Ecolo* et son équivalent flamand *Agalev* siègent ensemble au Parlement. Même si les problèmes communautaires les divisent parfois, les querelles linguistiques sont moins vives dans ce groupe qu'entre les ailes flamande et wallonne des autres partis.

Une coalition de centre-gauche élargie aux écologistes ne disposerait toutefois pas à la chambre de la majorité des deux-tiers indispensable pour achever la régionalisation du pays en accordant plus de pouvoirs aux Flamands et aux Wallons, l'une des priorités de la prochaine législature.

Certains commentateurs estiment cependant que ce gouvernement pourrait disposer de l'appui ponctuel d'une petite partie de l'opposition, six députés suffiraient à la chambre pour voter ses projets de réforme de l'État belge.

Poumon qui respire
Cigarette qui expire

RÉSULTATS

loto-québec

Loto 6/49 — Tirage du 91-11-27

1 3 4 23 36 38

Numéro complémentaire: 15

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 369 229,40 $
5/6 +	10	71 076,90 $
5/6	201	2 828,90 $
4/6	13 489	80,80 $
3/6	284 965	10,00 $

Ventes totales: **16 862 464,00$**
Prochain gros lot (approx.): **2 300 000,00 $**

Prochain tirage: **91-11-30**

Extra — Tirage du 91-11-27

NUMÉROS	LOTS
920821	100 000 $
20821	1 000 $
0821	250 $
821	50 $
21	10 $
1	2 $

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

La valse-hésitation référendaire

IL EST REMARQUABLE et inévitable que, chaque fois qu'il est question de référendum québécois ou pancanadien, la température monte brusquement dans les deux capitales. Les Québécois en ont fait l'expérience à deux reprises — en 1942 et en 1980 — et leur conscience collective garde des traces douloureuses de ces « consultations », que le gouvernement canadien a tournées à son seul et unique avantage. Il n'est donc pas surprenant que, malgré eux, les Québécois craignent la triste répétition du dicton : jamais deux sans trois. En ce sens, la prudence extrême du premier ministre Bourassa est fort compréhensible : le gouvernement craint comme la peste un référendum qu'il ne serait pas sûr de gagner. On se serait attendu à ce que, péniblement instruit par l'expérience personnelle de plusieurs de ses ministres et députés du Québec, M. Mulroney fasse preuve de la même réserve envers un recours ultime. Mais c'est un indice supplémentaire du désarroi qui règne à Ottawa que le cafouillage dans lequel sombre, chaque jour davantage, la tentative de renouvellement du fédéralisme canadien.

Il y a un an déjà que, pour tenter de dénouer l'impasse constitutionnelle, le premier ministre évoque la possibilité d'un ou de référendums. Tout en rejetant l'élection référendaire que réclamait le chef libéral Jean Chrétien, le gouvernement conservateur laissait grande ouverte la porte à une consultation populaire pan-canadienne. Fin mars, à la suite du rapport Bélanger-Campeau — proposant aux Québécois de décider de leur avenir au plus tard fin octobre 1992 — M. Mulroney brandissait la menace d'un référendum canadien sur une question « directe et honnête ». Dans le Discours du trône, en mai, il rejetait l'idée d'une constituante, mise de l'avant par le premier ministre Rae et le NPD fédéral; mais il faisait sien, sans le dire ouvertement, le projet de référendum imposé par M. Chrétien au Parti libéral du Canada.

Durant les mois qui suivent, chaque gouvernement vaque à ses affaires. Celui de Québec fait adopter la loi 150 qui prévoit la grande échéance référendaire; celui d'Ottawa attend des panacées des commissions Spicer, Beaudoin-Edwards et, finalement, Castonguay-Dobbie. Celle-ci, comme les précédentes, échouant lamentablement, jusqu'à en rendre malade le sénateur Claude Castonguay — on voulait la tête de Mme Dobbie, c'est lui qui est parti — les deux partis d'opposition ont beau jeu pour faire monter les enchères et monnayer, en quelque sorte, leur participation à l'étude conjointe des 28 propositions de la fin septembre. C'est ainsi que, dans son *package deal* d'une dizaine de conditions, M. Chrétien rappela au ministre responsable sa promesse de présenter aux Communes un projet de loi référendaire avant la fin de cette année. On ne sait au juste à quoi M. Joe Clark s'est engagé. Toutefois, satisfaits de l'engagement gouvernemental, les libéraux ont réintégré le comité conjoint — devenu Beaudoin-Dobbie — qui, au lieu de continuer à prendre le pouls des Canadiens *from coast to coast*, se contentera d'une demi-douzaine de forums « régionaux », après les Fêtes.

Ottawa attise les tensions au lieu de les alléger

Mais la pagaille s'installe de plus belle, rappelant l'épopée du court règne de M. Clark comme premier ministre, en 1979. M. Mulroney et son lieutenant Benoît Bouchard ont à peine le dos tourné — pour le Sommet francophone de Paris — que le ministre responsable sème la confusion au caucus conservateur du Québec. Les uns après les autres, une douzaine de députés, et même une ministre, Mme Monique Vézina, confient qu'ils ne voient vraiment pas comment un référendum dit national pourrait régler le problème du Québec et, du même coup, le mal canadien. Surtout que, il y a moins de quatre mois, l'aile québécoise a réussi à faire adopter en congrès général du Parti conservateur, à Toronto, une résolution reconnaissant le droit à l'autodétermination du Québec. M. Clark a beau expliquer qu'Ottawa doit garder toutes les options ouvertes, qu'un éventuel référendum ne serait que consultatif et que chaque « région » ne serait pas étouffée par les autres — comme ce fut le cas du Québec au plébiscite de 1942 — rien n'y fait. L'ombre maléfique de M. Chrétien et de ses sombres oeuvres de 1981-82 suscite la grogne dans les rangs des Tories québécois. Tenir un référendum fédéral avant celui du Québec, c'est un truc à la Jean Chrétien, craignent des députés, venus à Ottawa précisément pour tenter de réparer l'affront imposé au Québec par le gouvernement Trudeau-Chrétien. C'est viscéral chez eux. On ne saurait les blâmer, bien au contraire.

Le consensus que le gouvernement, aux abois, tente de susciter à travers le pays, il n'est même pas capable de le maintenir dans ses propres rangs. Pour un Patrick Boyer, député d'Etobicoke-Lakeshore, qui fait une ardente campagne pour le référendum, dix collègues québécois menacent de mutinerie, évoquant les « trahisons » des premiers ministres Borden (1917) et King (1942). S'empêtrant, M. Clark explique qu'une loi référendaire ne serait qu'un outil dans la panoplie fédérale et que le gouvernement préférerait ne pas s'en servir. Ce qui évoque, bien sûr, le tristement célèbre mot de King : pas nécessairement la conscription, mais la conscription si nécessaire. En fait de faux pas, M. Clark n'en oublie aucun. Tant et si bien que, d'explication en explicitation, et de virage en virage, il se rend aux objurgations des Québécois. Pas de loi cette année. Au grand désespoir de M. Chrétien et de ses semblables, pour qui le gouvernement cède aux « séparatistes » qui infectent ses rangs, jusque dans les officines ministérielles. Une crise est étouffée péniblement, une autre surgit. C'est un feu de brousse.

La confusion est si grande que le « lieutenant » Bouchard, après avoir donné raison à ses grognards et fait battre M. Clark en retraite, remonte à l'assaut et ressort le spectre référendaire du placard. C'est à n'y rien comprendre. D'un côté, en furie, il reconnaît qu'il appartient au Québec, et à lui seul, de décider de son avenir; de l'autre, conciliant, il ne s'oppose pas à un éventuel référendum à l'échelle canadienne, qui ne nierait pas pour autant les aspirations et le choix des Québécois. Comme dans la chanson, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil...

Le ministre Bouchard, dont les tortueux états d'âme n'ont plus de secret pour l'observateur même le plus distrait, opine aussi que la souveraineté du Québec serait « une absurdité ». À en juger toutefois par la valse à mille temps qui prédomine dans les rangs ministériels, le gouvernement dont il fait partie est passé maître de l'absurde et de la confusion, érigée en politique. Il est mal venu de faire la leçon aux Québécois dont la démarche est, à ce jour, on ne peut plus légitime et cohérente. M. Bouchard a aussi dit que toute cette bataille faisait oublier l'essentiel : les nouvelles propositions constitutionnelles. À cet égard, il a cent fois raison. Et le temps presse.

GILLES LESAGE

Impossible réconciliation au Cambodge

IMAGINEZ qu'un dictateur de votre connaissance ait fait physiquement disparaître, dans des fours crématoires ou par des moyens apparentés, quelque chose comme un sixième des citoyens de votre pays, y inclus votre mari, votre beau-fils et deux de vos enfants.

Imaginez que ce dirigeant politique ait joui, pendant les années d'exil qui ont suivi le génocide en question, de la reconnaissance internationale, sous prétexte qu'il avait été chassé par un impérialiste voisin devenu occupant.

Imaginez que cet ex-boucher, formé dans les hauts lieux de la pensée progressiste parisienne d'une certaine époque, rentre un beau matin au bercail, à la suite d'un accord concocté par la communauté internationale.

Vous avez alors l'explication de la scène survenue avant-hier à Phnom Penh, alors que Khieu Samphan — l'ex-dictateur en question, Khmer rouge de son état et partie prenante du nouveau contrat politique cambodgien — a été spontanément attaqué par une foule qui ne se souvenait que trop bien à qui elle avait affaire.

Les Khmers rouges — ce mouvement qui porta, entre 1975 et 1978, à leur ultime conséquence les thèses délirantes de la « révolution culturelle » chinoise, avant d'être chassé par les Vietnamiens — sont l'une des quatre parties légitimes de l'accord de Paris sur le Cambodge. Mais ce nouvel épisode — qui a vu Khieu Samphan retourner précipitamment dans la Thaïlande voisine, sa vie sauvée par la peau des dents — illustre la difficulté qu'il y a à transposer sur le terrain les beaux textes censés consacrer la réconciliation.

Que faire, en effet, quand la population locale refuse d'accorder des droits politiques aux coupables d'un crime contre l'humanité ? Que faire, quand le pardon est impossible si justice n'a pas été rendue ? Les Khmers rouges — qui avaient toujours pu, malgré leurs atrocités antérieures, se prévaloir de « la légitimité des envahis » — sont assurés, pour l'actuelle période de transition, de l'impunité; une impunité sous bonne garde internationale. Mais est-ce juste ?

On comprend très bien que les Cambodgiens, avec leurs tripes et avec leur coeur, aient répondu « non » et réagi comme ils l'ont fait — malgré la sauvagerie de tout lynchage.

Le problème posé se résume à ceci : que peuvent bien valoir les accords politiques passés au-dessus de la tête des gens, fussent-ils parés de la bénédiction de l'ONU, de la bienveillance des Casques bleus et de l'approbation de toutes les grandes puissances ?

Un peu partout, le divorce croissant entre les politiques et les sociétés qu'il sont censés refléter, entre les jeux d'élites et le terrain, entre l'officiel et le réel, ne laisse d'inquiéter.

FRANÇOIS BROUSSEAU

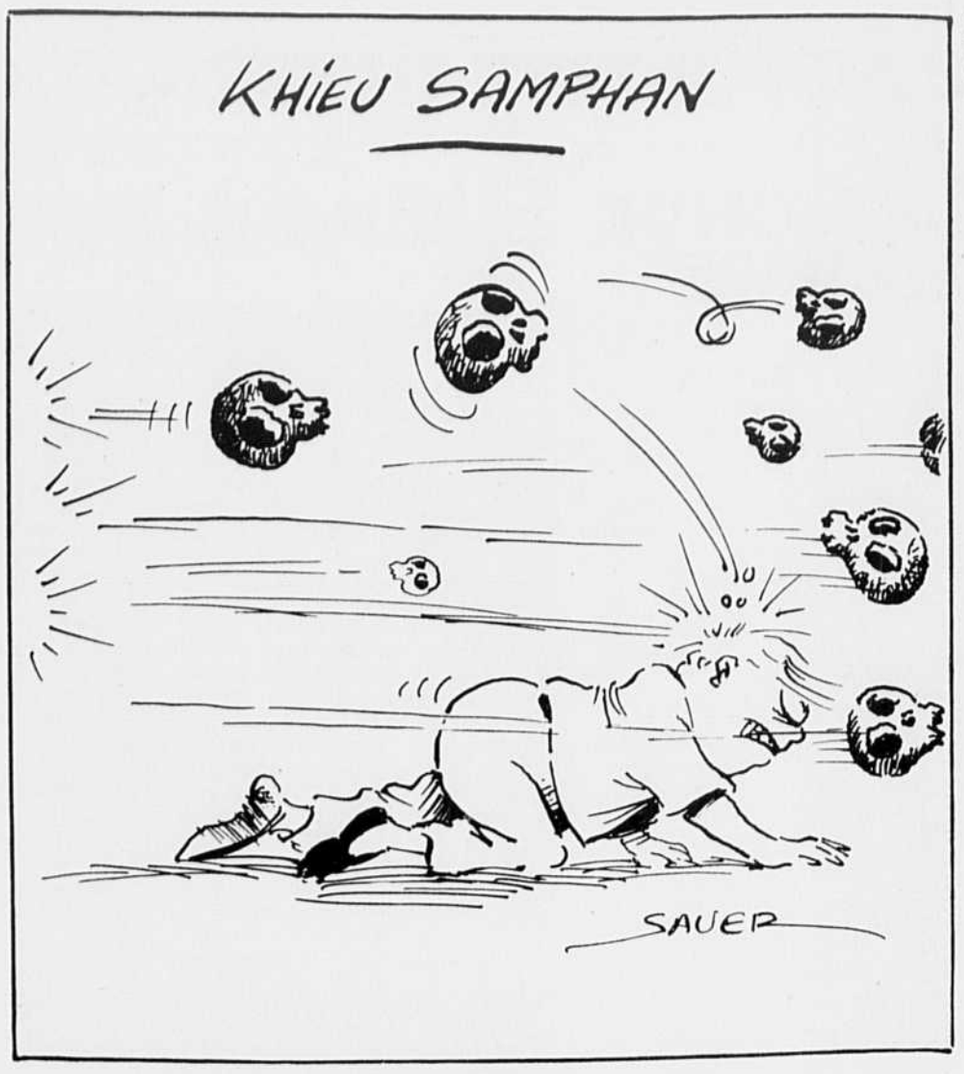

Jean-Robert Sansfaçon

Que le vrai Ducharme se lève !

C'EST REPARTI ! Qui est Réjean Ducharme ? Les hypothèses avancées il y a quelques jours par une journaliste pigiste, Huguette O'Neil, ont relancé la valse des rumeurs dans notre colonie artistique.

On ne sait pas encore si New York et Paris entreront dans le bal, mais à Montréal, ça cause ! Et pour cause ! Après tout, Réjean Ducharme n'est-il pas le personnage le plus mystérieux, un des fétiches de la nation ? Pour un inconnu, il n'y a probablement pas plus connu que lui en ville.

Je n'ai jamais rencontré l'homme, comme d'autres qui ont déjà eu la chance de le croiser sur la rue, de boire un café en sa compagnie ou même, ô insigne honneur ! de jouer aux cartes avec lui. Du moins, avec le Ducharme officiel, mais ce Ducharme-là est-il le vrai ou n'est-il qu'un prête-nom pour la comédienne défunte Luce Guilbault, comme le voudrait la journaliste O'Neil ?

Le débat dure depuis 25 ans. Un débat ridicule qui devrait cesser. Non pas parce qu'on s'en fout de savoir qui est Ducharme, surtout s'il s'agit d'une femme. Vous vous imaginez, relire tout Ducharme en pensant que c'est Claire, la grande naïve des *Dames de coeur* qui a écrit ça ? Le choc !

Et si Luce Guilbault n'était pas la Claire de Mme Payette, mais plutôt la Réjeanne Padovani de Gilles Carle ? Tiens, Réjeanne, comme Réjean ... oh oh ! ça se corse mon cher Watson ! Alors, qui donc était Luce Guilbault ? Réjean Ducharme, peut-être ? Luce Guilbault n'a-t-elle pas commencé sa brillante carrière de comédienne dans le rôle principal d'une pièce signée Réjean Ducharme ?

Vous voyez ça d'ici, en première page d'Écho-Vedette : « Réjean Ducharme serait la mère du fils de Luce Guilbault ! » Quelle révélation, le *scoop* journalistique de la saison après la vente de garage de Ginette Reno.

J'AI DÉJÀ rencontré Mme Guilbault à quelques reprises, il y a une quinzaine d'années de cela, dans la grande maison qu'elle possédait à Outremont et qu'elle venait d'hypothéquer pour financer la production de son premier long métrage portant sur des féministes américaines. Réjean Ducharme, l'homme mystérieux derrière la comédienne, serait-il donc une féministe bien connue déguisée en auteur à succès pour passer inaperçu dans l'autobus 51, le lundi matin ?

J'ai voulu savoir, alors j'ai poursuivi mon enquête à titre de mercenaire de la vérité. L'article de Mme O'Neil étant basé exclusivement sur les dires d'une dénommée Françoise M., femme d'affaires anonyme, je me suis donc demandé qui était cette Françoise M. Qui peut avoir le culot de prétendre sortir quelqu'un de l'anonymat en se cachant soi-même derrière un masque ?

Pourquoi ce « M. » comme pseudonyme ? N'est-ce pas là un indice précieux pour connaître l'identité de cette ténébreuse Françoise ? « M » pour « macadam », par exemple, un mot que j'ai retrouvé textuellement dans « *l'Avalée des avalés* » ? Qui nous dit qu'il s'agit d'une femme et non de Ducharme lui-même, en panne de personnage depuis le décès de Mme Guilbault ?

Comme à d'autres sans doute, cette histoire m'a rappelé les hypothèses farfelues qui, il y a plusieurs années, donnaient le Beattle Paul McCartney pour mort, remplacé par un sosie. Une rose noire au-dessus de sa tête sur la pochette du disque *Sergent Pepper*, de supposés messages secrets et subliminaux insérés entre les notes de musique, et combien d'autres indices plus convaincants les uns que les autres ... Mais McCartney n'est toujours pas mort, et c'est là le problème.

NOUS NOUS amusions ferme à trouver des indices et pendant ce temps, les ventes de disques grimpaient en flèche. Tout comme pour *l'Avalée des avalés* dont la demande en librairie connaît présentement un regain de vigueur. Même ma chère mère qui n'avait jamais lu Ducharme m'a demandé de lui refiler mon exemplaire usé datant de 1967. Si M. Ducharme, cet homme qu'on dit fragile et de fortune plutôt modeste, peut en profiter quelques jours avant Noël, tant mieux !

Je veux bien admettre qu'à l'approche des Fêtes il devient urgent pour nos médias de trouver d'autres sujets de conversation que le cas Eric Lindros, mais on aura compris que je ne partage pas certains choix éditoriaux, notamment cette décision de lancer des rumeurs sous le prétexte fallacieux d'une quête de vérité.

La vérité, quelle vérité ? Pourquoi depuis 25 ans a-t-on décidé de respecter religieusement le silence de Réjean Ducharme, pour aujourd'hui accepter de publier un reportage à sensation bâclé, sans aucune preuve et construit autour du témoignage d'une personne qui refuse de se nommer ?

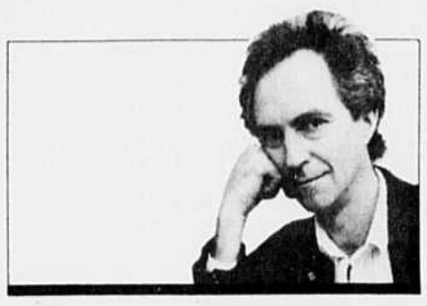

Si on avait voulu connaître le fond des choses à propos de Réjean Ducharme, il n'y avait qu'à confier ce travail à des journalistes d'expérience avec le mandat strict de ne revenir au bureau que le jour où plus aucune question ne resterait sans réponse. Et on aurait trouvé, facilement.

Réjean Ducharme existe, des tas de gens le fréquentent, savent où il habite, ce qu'il mange et ce qu'il boit, où il s'installe pour travailler et quoi encore. Prendre des photos plus récentes d'un homme dont on connaît l'adresse, il n'y a encore là rien de compliqué pour n'importe quel photographe professionnel.

Si personne à la tête de nos médias n'a jugé bon d'entreprendre une telle enquête, c'est qu'il existe une entente tacite parmi les intellectuels pour lui foutre la paix à ce monsieur. Alors, pourquoi ce soudain intérêt et ce reportage qui, loin de rétablir les faits, ne fait que jeter un peu d'huile sur le feu ?

Cela étant dit, je me demande si cette consigne du silence est une bonne chose. C'est le privilège de quiconque de vouloir protéger sa vie privée même si, avec la publication de ses ouvrages à grand renfort de publicité, Réjean Ducharme est devenu un homme public. Il y a une contrepartie à ce silence, et elle est risquée.

Pendant toutes ces années, discrétion et pudeur ont retenu beaucoup de monde d'en savoir et d'en dire davantage à son sujet. À moins que ce ne fût la crainte de s'attirer les foudres du milieu, ou le plaisir de garder pour soi l'honneur de faire partie des *happy few* qui ont déjà vu l'homme qui a vu l'homme ...

OR LE MYTHE ainsi créé autour de la personne de Ducharme s'est répercuté sur l'oeuvre, un mythe qui nuit à une appréciation rigoureuse. C'est vrai que l'omniprésence d'un auteur dans les médias peut aussi avoir un impact qui déforme la perception que l'on a de son oeuvre, comme si on avait placé une lentille grossissante devant l'esprit du lecteur. Mais le mystère, l'absence, sont pires, ils transforment un homme en un demi-dieu.

Dans l'ensemble de la population, Réjean Ducharme n'est pas aussi connu qu'on pourrait le croire, et quand il l'est, c'est davantage à travers certaines chansons de Robert Charlebois que par ses romans ou ses pièces de théâtre remarquables. Par contre, dans certains cercles littéraires Ducharme est ce demi-dieu sorti de la fesse gauche, la plus féconde de Jupiter. C'est agaçant à la fin, les dieux, il n'y a jamais moyen de dire de mal de ce qu'ils font sans être excommunié par leurs curés.

J'aimerais bien qu'il se décide un jour, M. Ducharme, à liquider lui-même son propre mythe pour en finir avec le carrousel d'ânes qui braient sur son oeuvre ... et ce, avant que quelque nouveau chacal affamé ne dévore le coeur du poète sur la place publique.

LETTRES AU DEVOIR

De Gaulle encombrant

EN PRÉVISION des fêtes du 350e anniversaire de la fondation de la Ville de Montréal l'an prochain en 1992, le maire Jean Doré a décidé d'ériger une statue de Charles De Gaulle au parc Lafontaine, sur la rue Sherbrooke juste en face de l'hôpital Notre-Dame.

En même temps, l'hôpital Notre-Dame projette d'agrandir le stationnement en arrière de l'édifice, sur la rue Plessis. Ce projet déjà commencé a déplacé tous les véhicules dans les rues avoisinantes si bien qu'il n'y a plus assez de place pour les nombreux employés et médecins de l'hôpital Notre-Dame, les visiteurs des patients hospitalisés, et les patients eux-mêmes qui se présentent aux cliniques et aux services externes pour traitement.

Malgré toute la représentation des autorités de l'hôpital Notre-Dame auprès de la Ville de Montréal pour décaler ces travaux, le projet « De Gaull » a débuté en même temps et comporte la démolition de toute l'aire de stationnement des voitures devant l'hôpital Notre-Dame sur la rue Sherbrooke. Il va s'ensuivre un inconvénient majeur pour tous les intéressés au cours de l'année et plus encore durant l'hiver lorsque les rues seront bloquées par le déneigement. Bien au courant de ces prévisions très nuisibles à tout le monde, le maire Doré n'a pas voulu surseoir à son projet.

De Gaulle a déjà crée du remous en 1967 ! Mais il est reparti et on ne l'a plus jamais revu. Maintenant on va l'avoir pour toujours : encombrant et inutile, sans compter le coût exorbitant de cette statue ironiquement érigée devant l'hôpital Notre-Dame dont le budget restreint empêche l'achat d'instruments nouveaux pour le dépistage du cancer tel que l'appareil à résonnance magnétique.

Ce monument aurait pu être placée ailleurs, par exemple au milieu du stade olympique. Debout, majestueux, soutenant le toit déchiré de Taillibert, De Gaulle ainsi comblerait le rêve mégalomaniaque de l'ancien maire Drapeau par celui aussi délirant du maire Doré.

Jules Hardy
Montréal, 12 novembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Le courage condamné

SI L'ON compare le peu de réactions à la défense de Denise Bombardier attaquant la pédophilie et ses adeptes — pratiquants ou apologistes — avec les tempêtes d'indignation et la nuée de protestations devant le viol et la violence, et même devant la cruauté envers les animaux, on se demande si les enfants sont seuls au monde.

Deux femmes se sont levées, la juge Andrée Ruffo, face au traitement fait aux adolescents et Denise Bombardier s'inquiétant du sort fait aux enfants. Toutes deux sont soit blâmées soit condamnées et doivent supporter seules ou à peu près le fardeau encouru par leur courage.

Où donc logent les associations de parents, de mères, les ligues de défense des enfants, celle des droits de la personne ? Sont-elles devenues muettes les fédérations de journalistes, si promptes à s'indigner devant le moindre comportement d'apparence raciste ? C'est le monde à l'envers; c'est le courage qui est condamné ou ignoré. Si l'on crée un fonds pour aider Denise Bombardier à supporter le coût des frais de cour et les indemnités versées, j'y souscrirai volontiers.

Quant au psychologue qui sort gagnant d'un jugement de cour et obtient une indemnité assez élevée, pourquoi son intérêt dans l'enfance ne le porterait-il pas à faire don à l'hôpital Sainte-Justine de partie des dommages obtenus ?

André Bachand
Montréal, 27 novembre 1991